

PLAN LOCAL D'URBANISME



2.1- Diagnostic et état initial de l'environnement

APPROBATION DE LA REVISION Délibération du Conseil Municipal du 28 octobre 2010	APPROBATION DE LA MODIFICATION N°3 Délibération du conseil municipal du 17 décembre 2018
APPROBATION DE LA MODIFICATION N°1 Délibération du conseil municipal du 26 novembre 2012	MODIFICATION SIMPLIFIEE N°1 Prescrite par arrêté en date du 6 juillet 2022
APPROBATION DE LA MODIFICATION N°2 Délibération du conseil municipal du 16 novembre 2015	

Sommaire

INTRODUCTION	4
DIAGNOSTIC TERRITORIAL	9
Analyse urbaine	
1. Les étapes de l'urbanisation.....	11
2. Le patrimoine urbain et architectural	15
3. Le relief.....	19
4. L'armature urbaine	21
Le fonctionnement du territoire	
1. Les équipements	35
2. Les transports et les déplacements.....	41
La situation des droits à construire en 2008.....	47
DIAGNOSTIC SOCIO-ECONOMIQUE	49
Les habitants	
1. L'évolution de la population	51
2. La structure de la population	52
3. Les caractéristiques socio-économiques de la population	53
Les logements	
1. L'évolution du nombre de logements	55
2. La structure du parc	56
3. Le parc social	57
4. Les caractéristiques des ménages et l'évaluation des besoins en logements	58
Les activités économiques	
1. Le tissu économique	61
2. Les commerces	62
3. La zone d'activités.....	63

4. L’emploi	64
5. Les déplacements domicile - travail	65

ETAT INITIAL DE L’ENVIRONNEMENT 67

Caractéristiques générales

1. La situation du territoire	69
2. La topographie et l’hydrographie	70
3. La géologie	72
4. Le climat	74

Les paysages et les espaces verts

1. Les paysages	75
2. Les espaces verts	76
3. Les espaces protégés	81

La faune et la flore

La faune et la flore	84
----------------------------	----

Les risques et les nuisances

1. Les nuisances phoniques	85
2. La qualité de l’air et la pollution atmosphérique	86
3. Les risques naturels et technologiques	87

La gestion des déchets et les ressources en eau

1. La gestion des déchets	89
2. La production et la distribution de l’eau potable	90
3. L’assainissement	92

CONCLUSION – ENSEIGNEMENTS DU DIAGNOSTIC 95

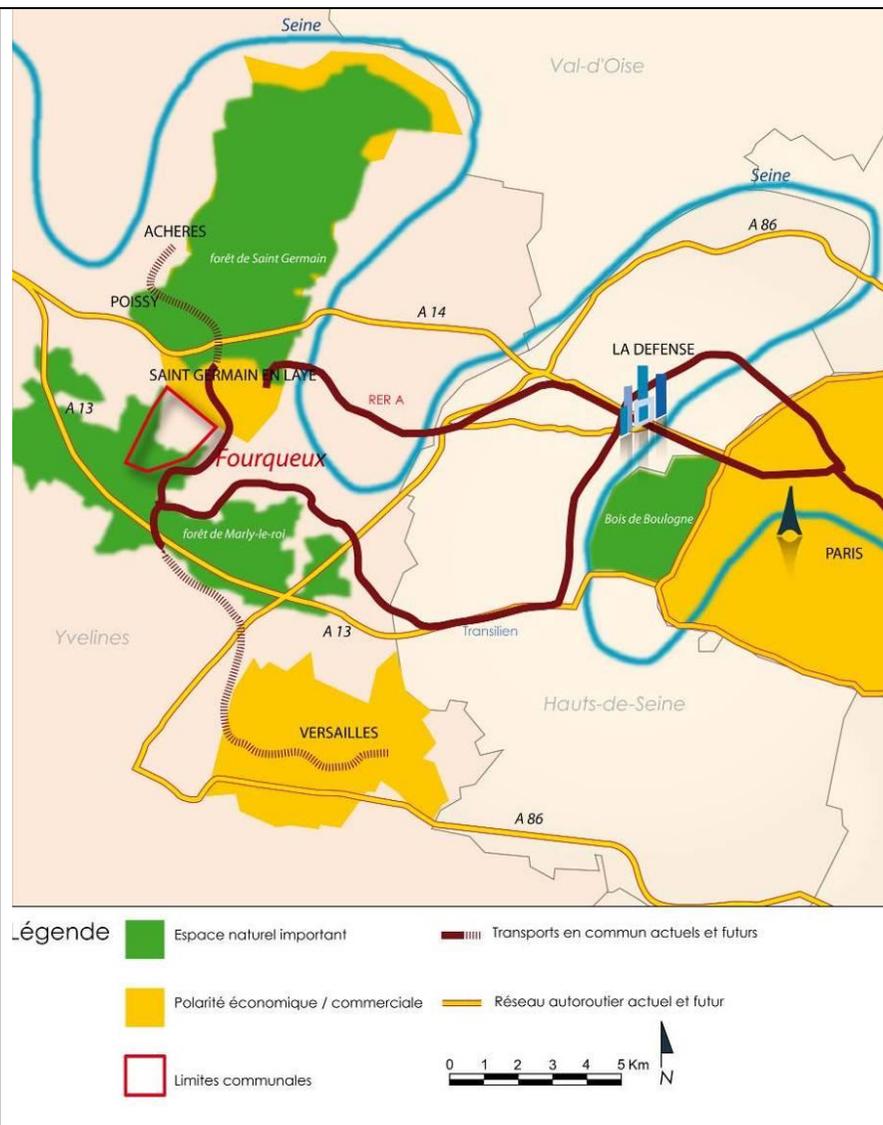
INTRODUCTION

Fourqueux, un territoire inscrit dans un large bassin de vie

Fourqueux en quelques chiffres :

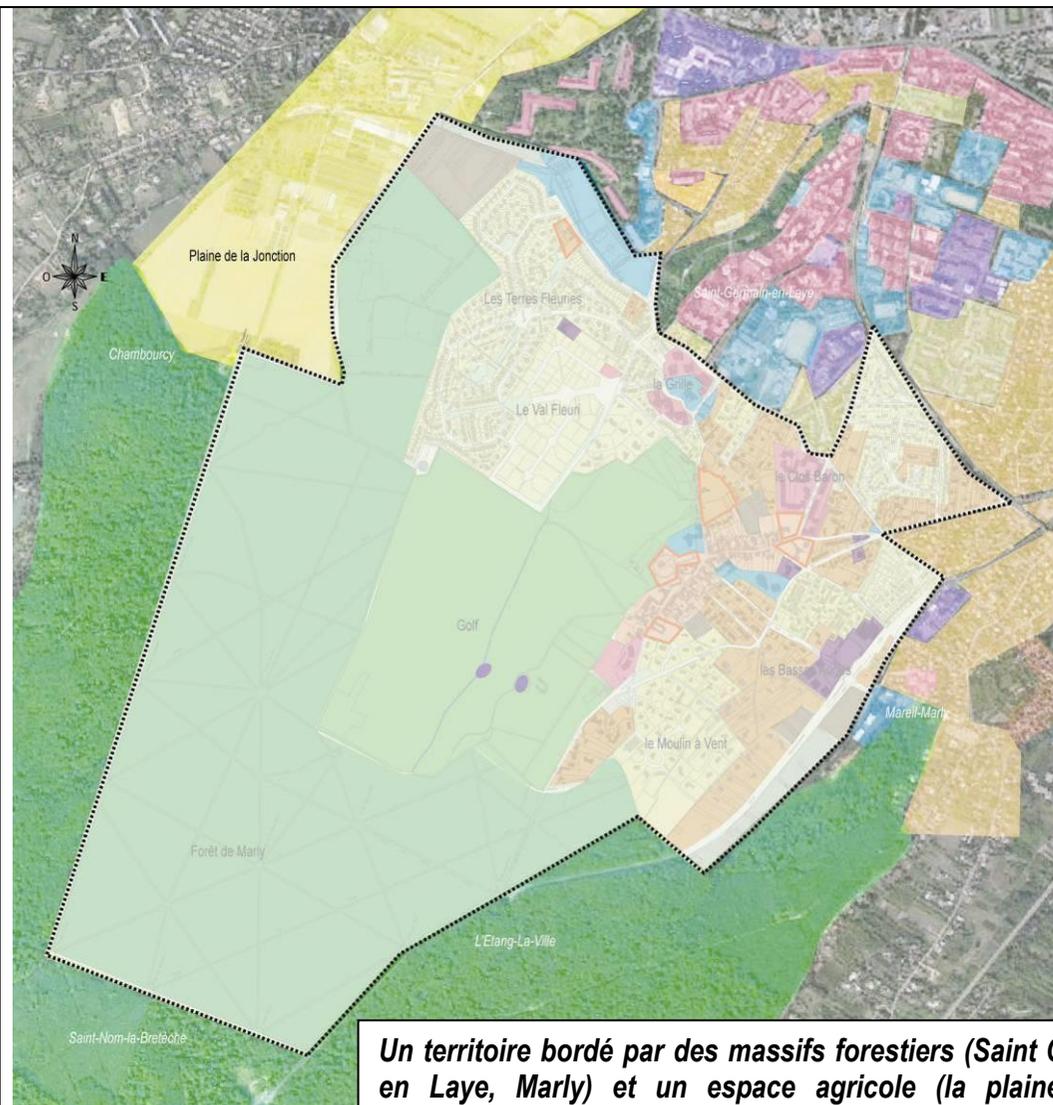
- ◆ Superficie : 367 hectares
- ◆ Population : 4217 habitants (source : estimation INSEE 2005)
- ◆ Nombre d'entreprises : environ 50
- ◆ Nombre d'emplois : environ 570
- ◆ Taille moyenne des ménages : 2,9 personnes
- ◆ Type d'occupation des logements : locataires : 17% - propriétaires : plus de 80 %
- ◆ Logements sociaux : 8,3 % du parc de logements
- ◆ Bois et espaces verts : plus de 260 hectares

Une commune essentiellement résidentielle au cœur d'un bassin d'emplois dynamique.



L'occupation des sols des territoires des communes voisines

- Le territoire communal est bordé sur ses franges Sud et Ouest par la forêt de Marly
- Au Nord Ouest, il jouxte un espace à vocation agricole, la Plaine de la Jonction
- Sur ses franges Nord, on remarque une continuité résidentielle notamment pavillonnaire avec Saint Germain en Laye et Mareil Marly
- La commune est située dans l'aire d'influence de Saint Germain en Laye avec laquelle elle est liée à de nombreux titres : les équipements scolaires de 2nd degré (lycée international, lycée technique, collège des Hauts Grillets), la gare, les commerces et les services.



Un territoire bordé par des massifs forestiers (Saint Germain en Laye, Marly) et un espace agricole (la plaine de la Jonction).

Les évolutions consécutives des documents d'urbanisme

L'historique

La commune de Fourqueux s'est dotée d'un Plan d'Occupation des Sols approuvé par le conseil municipal en date du 30 septembre 1983. Ce POS a fait l'objet d'une révision approuvée le 24 septembre 2000.

Les objectifs de la révision

Conformément à la délibération du conseil municipal en date du 25 juin 2007 prescrivant la révision du Plan d'Occupation des Sols valant élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme, les objectifs définis sont les suivants :

- Redéfinir un schéma global et cohérent de l'aménagement du territoire communal pour répondre et satisfaire aux besoins nouveaux de la population, notamment de déterminer le devenir des « terres de l'Hôpital » d'une surface globale de 24ha (compris les propriétés du Conseil Général) et des parcelles ou propriétés de grandes surfaces en centre
- Intégrer l'évolution et l'importance des questions relatives à la protection de l'environnement et du développement durable qui imposent de réviser notre document d'urbanisme communal afin de se doter d'une approche globale de cette problématique et d'envisager les moyens d'actions appropriés
- Définir un Programme d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)
- S'engager dans une véritable réflexion en vue de répondre aux exigences de la Loi Solidarité et Renouveau Urbain en matière d'offre de logements sociaux
- Modifier ou fixer de nouvelles règles d'urbanisation
- D'intégrer le règlement de la zone d'aménagement concertée (ZAC) des Basses Auges au PLU.

La modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme

La modification n°1 du PLU a été prescrite par arrêté n°78/12 en date du 4 mai 2012. Les objectifs de cette procédure sont :

- Mettre le document en compatibilité avec les dispositions réglementaires récentes : intitulé des articles, surface de plancher...
- Supprimer la notion de vue directe dans les article 7 et 8 des zones, ainsi que dans le lexique
- Procéder à des adaptations réglementaires des zones U et AU
- Modifier le plan de zonage afin de corriger le classement de certaines propriétés
- Créer un emplacement réservé pour l'extension du cimetière
- Revoir les définitions du lexique, notamment celle de construction annexe
- Modifier l'Orientation d'Aménagement et le zonage du site des Terres de l'Hôpital pour agrandir la zone naturelle N et déplacer le polygone de constructibilité en zone NSL
- Modifier le zonage afin de redéfinir la limite des espaces paysagers de fond de parcelle en zone UA
- Modifier l'orientation d'aménagement et le zonage du site de la Mare Griseau, zone AUE, et notamment la suppression du secteur de hauteur spécifique, d'un emplacement réservé et modification de l'implantation des cônes de vue
- Modifier le plan des servitudes pour prendre en compte le Périmètre de Protection Modifié (PPM) objet de l'enquête conjointe
- Ajuster le cahier de recommandations architecturales et paysagères afin de le rendre compatible avec le règlement du PLU notamment sur les clôtures et les châssis de toit.

La modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme

Les objectifs de la modification n°2 du PLU sont les suivants :

- L'évolution d'un projet qui présente un caractère d'intérêt général portant sur le site des Terres de l'Hôpital

- La nécessité de mettre en place de nouvelles dispositions en faveur de la construction de logements sociaux afin de répondre aux exigences de la loi.
- La modulation des conséquences de la loi ALUR (suppression des tailles minimum de terrain et suppression du COS) afin de faire en sorte que le règlement reste cohérent par rapport aux orientations du PADD.
- L'intégration de nouvelles dispositions réglementaires en application des dispositions de la loi Grenelle 2
- Un ajustement ponctuel d'écriture du règlement

La modification n°3 du Plan Local d'Urbanisme

La modification n°3, prescrite par arrêté n°34-1 en date du 17 janvier 2018, vise à répondre notamment aux points suivants :

- Permettre la réalisation de nouveaux programmes de logements notamment de logements sociaux
- Procéder à des ajustements mineurs du règlement et du plan de zonage pour prendre en compte des projets et pour préciser les règles ou faciliter leur application
- Permettre la réalisation de nouveaux programmes de logements notamment de logements sociaux
- Procéder à des ajustements mineurs du règlement pour préciser les règles et faciliter leur application

La modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme

Les objectifs de la modification simplifiée n°1, définis par l'arrêté de prescription de la procédure en date du 6 juillet 2022, sont les suivants :

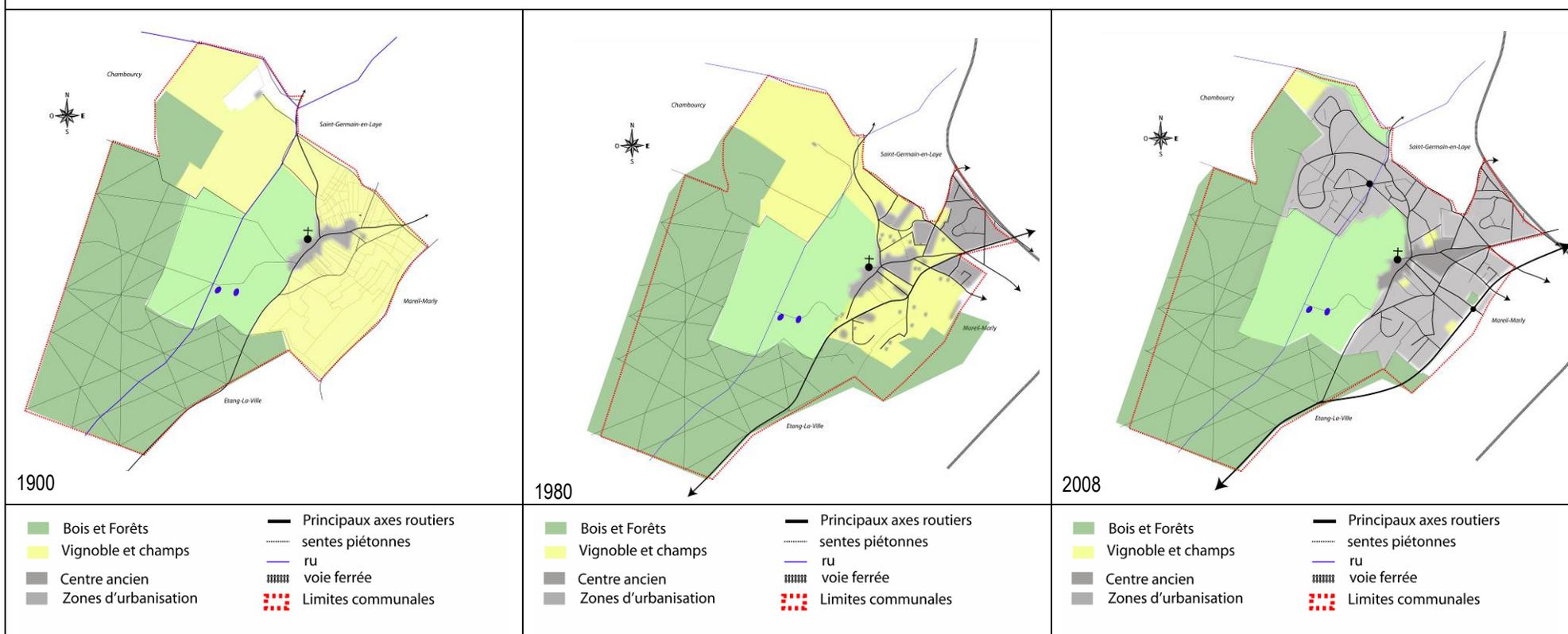
- Mettre à jour les documents graphiques et le tableau concernant les Servitudes d'Utilité Publique et le plan du Périmètre Délimité des Abords des Monuments Historiques ;
- Introduire de nouvelles dispositions réglementaires concernant notamment les vues en limites séparatives, le secteur de mixité sociale en zone UA, les définitions au lexique du règlement (notamment l'ajout de la définition de la notion de construction, d'unité foncière, de voie, d'emprise publique, de mur aveugle) ;
- Adapter et préciser des règles concernant notamment les modalités de calcul du nombre de place de stationnement, les modalités de préservation et de remplacement des plantations en zone naturelle, les règles applicables à certains secteurs d'Orientation d'Aménagement et de Programmation, les possibilités d'aménagement des murs protégés, les modalités de calcul des marges de recul des piscines en zone UH, les dispositions relatives à l'implantation des constructions par rapport aux voies et emprises publiques en zone UC et UB et à l'implantation des annexes en zone pavillonnaire, des compléments à des définitions du lexique (notamment la définition de façade, d'alignement et d'extension) ;
- Corriger des erreurs rédactionnelles mineures (erreur dans le sommaire du règlement, mots manquants, faute de frappe).

DIAGNOSTIC TERRITORIAL

ANALYSE URBAINE

1. Du bourg rural au village d'aujourd'hui

Fourqueux, terres de chasses royales, est devenu au cours des siècles, petit village viticole puis agricole pour devenir le village d'aujourd'hui. Le bourg conserve assez longtemps la forme d'un village-rue, son urbanisation se développe aux abords des routes de Saint Nom la Bretèche et de Saint Germain. Entre les années 1960-1990, le rythme de la construction s'accélère, Fourqueux accueille une nouvelle population. Le village s'étend au fur et à mesure de la construction de résidences principalement pavillonnaires à l'Est du territoire communal entre la voie ferrée et la forêt de Marly, puis plus récemment, à l'Ouest entre la nouvelle mairie et le ru de Buzot, de 1990 à 2000.



Les origines de Fourqueux

Des traces d'un passé néolithique ont été trouvées sur le territoire communal grâce à la présence de pierres polies et de haches.
La naissance du nom du village remonte au IX^e siècle, d'abord « *Filcusac* », puis « *Fulcosa* » au XIII^e, « *Forquensa* » à la fin du XV^e siècle et enfin « *Fourqueux* » au XVI^e siècle, qui signifierait « le pays des fougères ».
D'abord forêt dense puis clairière de fougères, le territoire communal devint le carrefour menant aux communes avoisinantes par l'ancienne route de Saint Nom la Bretèche.
Les premiers habitants s'y établirent au XII^e siècle sous la seigneurie de Barthélemy de Fulcosa, attaché à la maison royale de Saint Germain en Laye comme chancelier du roi.
L'église Sainte Croix est bâtie à cette époque sur l'emplacement de la 1^{ère} église en bois du village détériorée lors des invasions normandes.



Fourqueux au XVII^e



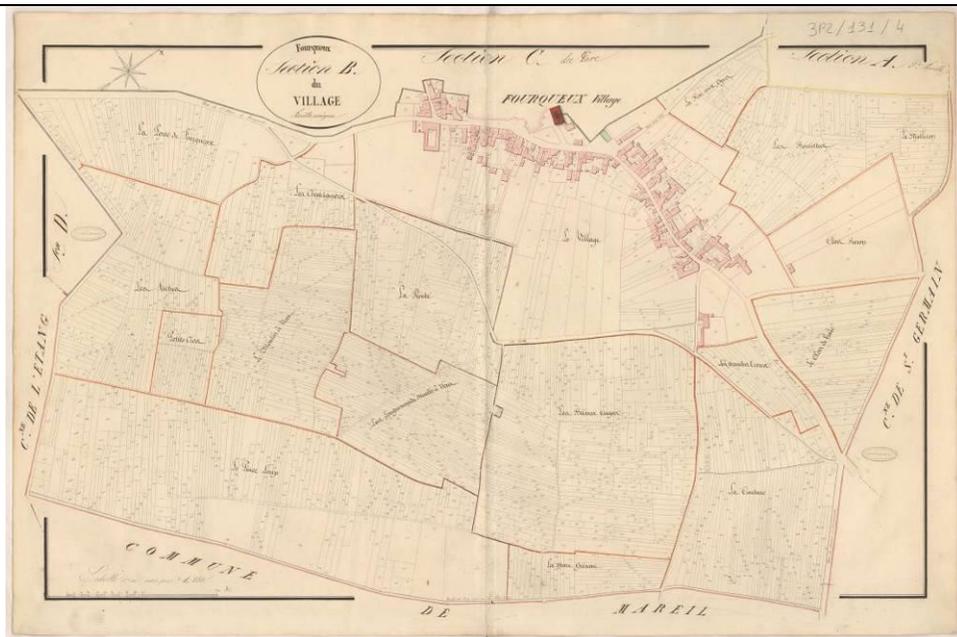
La porte de Fourqueux par la route de Saint Nom la Bretèche



L'église Sainte Croix au XII^e siècle (Dessin de Mr Bigot)

De terres de chasse au village viticole puis agricole

Entre le XIV et le XIXe siècles, plusieurs seigneurs s'y succédèrent : les familles d'Aulnoy, Baudricourt, Montmirail... Le territoire connu pour ses terres de chasses royales notamment en forêt de Marly devint progressivement vignoble. Le relief marqué du territoire a permis la culture de la vigne qui occupait essentiellement les coteaux situés à l'Est allant du Moulin à Vent jusqu'aux abords du village, au niveau de l'actuelle poste et descendait ensuite jusqu'à Saint Léger. Des sentes piétonnes comme celles, encore existantes, de Joncheret, Girard, des Jardins, permettaient de relier le village et ses cours de ferme aux parcelles viticoles. Ces parcelles étaient petites, nombreuses et morcelées. L'arrivée du Phylloxéra, « puceron des vignes » a mis un terme définitif à la production. Les vignes sont devenues terres de labours, on y cultiva des asperges, des pommes de terre, des choux de Bruxelles mais aussi des fruits (pommiers, poiriers, framboisiers et fraisiers). Ils restent encore aujourd'hui quelques vergers (rue aux Oies, Terres de l'Hôpital).



Fourqueux en 1820



Les vignes sur le coteau Est du village au début du XXe siècle



Cour de la ferme Marqueton en 1900

Une urbanisation récente

Le rythme de la construction à Fourqueux s'est accéléré à partir de 1960 jusqu'aux années 2000, des opérations de construction de résidences, essentiellement d'habitat individuel, sont réalisées jusqu'aux franges des villes avoisinantes de St Germain en Laye et de Mareil Marly.

2. Le patrimoine architectural et urbain

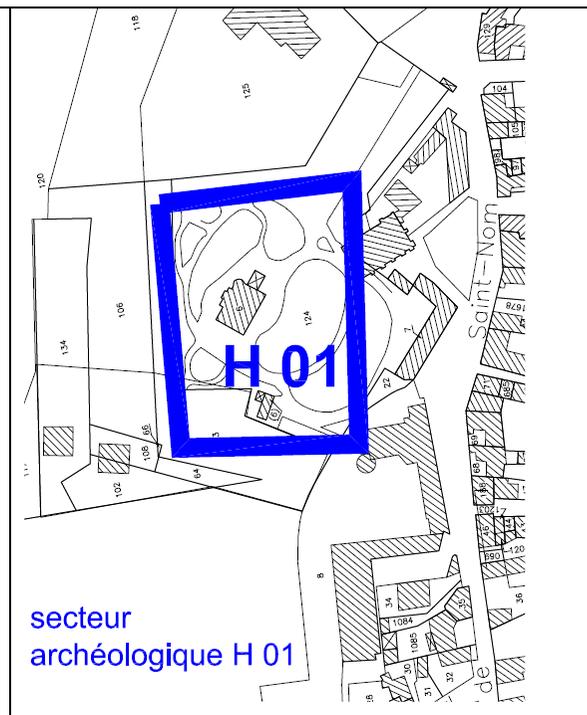
Secteur archéologique

Un secteur archéologique est présent sur le territoire communal, il s'agit du secteur de l'église et du cimetière paroissiaux (H01). Eglise Ste Croix dans le Village, place Victor Hugo.

Le service gestionnaire en la matière est le Service Régional de l'Archéologie d'Ile de France (DRAC), 6 rue de Strasbourg, 93200 Saint-Denis.

Les textes législatifs et réglementaires relatifs à la protection du patrimoine archéologique sont les suivants :

- loi du 27 septembre 1941 portant réglementation des fouilles archéologiques,
- article R 111.3.2 du Code de l'Urbanisme (décret n°77-755 du 7 juillet 1977),
- décret n°86-192 du 5 février 1986 relatif à la prise en compte de la protection du patrimoine archéologique dans certaines procédures d'urbanisme,
- décret n°93-245 du 25 février 1993 relatif aux études d'impact et au champ d'application des enquêtes publiques,
- loi n°83-8 du 7 janvier 1983 sur les zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP)
- loi n°2001-44 du 17 janvier 2001 relative à l'archéologie préventive,
- décret 2002-89 du 16 janvier 2002 relatif aux procédures administratives et financières en matière d'archéologie préventive,
- décret 2002-90 du 16 janvier 2002 portant statut de l'Institut nationale de recherches archéologiques,
- loi n°2003-707, du 1er août 2003 modifiant la loi n°2001-44 du 17 janvier 2001 relative à l'archéologie préventive,
- circulaire n°2003/019 du 5 novembre 2003 relative à la redevance d'archéologie préventive
- ordonnance n°2004-178 du 20 février 2004 relative à la partie législative du code du patrimoine, livre 5 Archéologie,
- décret n°2004-490 du 3 juin 2004 relatif aux procédures administratives et financières en matière d'archéologie préventive,
- arrêté du 8 juillet 2004 portant définition des qualifications requises des personnels des services et personnes de droit public ou privé candidats à l'agrément d'opérateur d'archéologie préventive (JO n°164 du 17 juillet 2004).

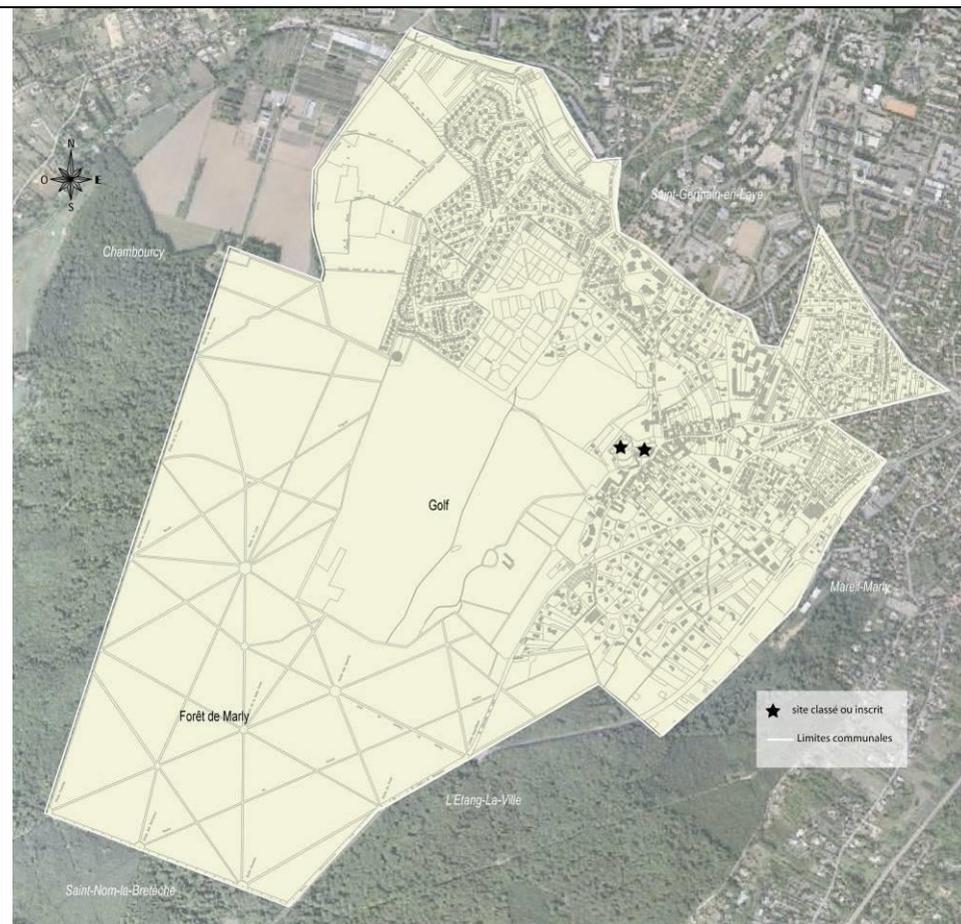


Les édifices classés et inscrits au titre des Monuments Historiques

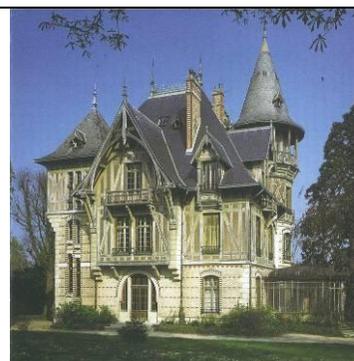
La commune possède deux édifices identifiés au titre des Monuments Historiques :

- l'église Sainte Croix est classée,
- la villa Collin est classée sur certaines parties du bâtiment et inscrite en totalité.

Les deux sont situés dans le cœur historique du village de Fourqueux au Nord Est du territoire communal.



L'église Sainte Croix a été classée Monument Historique en 1946. Construite à la fin du XIIe siècle, elle est une représentation de l'art gothique primitif. Son clocher d'abord en pierre sera démoli puis remplacé par l'actuel en brique rouge.



Dominée par une tourelle, la villa Collin a été édifée en 1892 par l'architecte Vaudremer, à l'emplacement de l'ancien château de Fourqueux, démoli en 1841. Ses façades et toitures, son rez-de-chaussée, son jardin d'hiver ainsi que son escalier sont classés Monuments Historiques depuis 1998. La villa est inscrite en totalité sur l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques en 1996 en raison de sa qualité architecturale, patrimoine de l'architecture dite « régionaliste ».

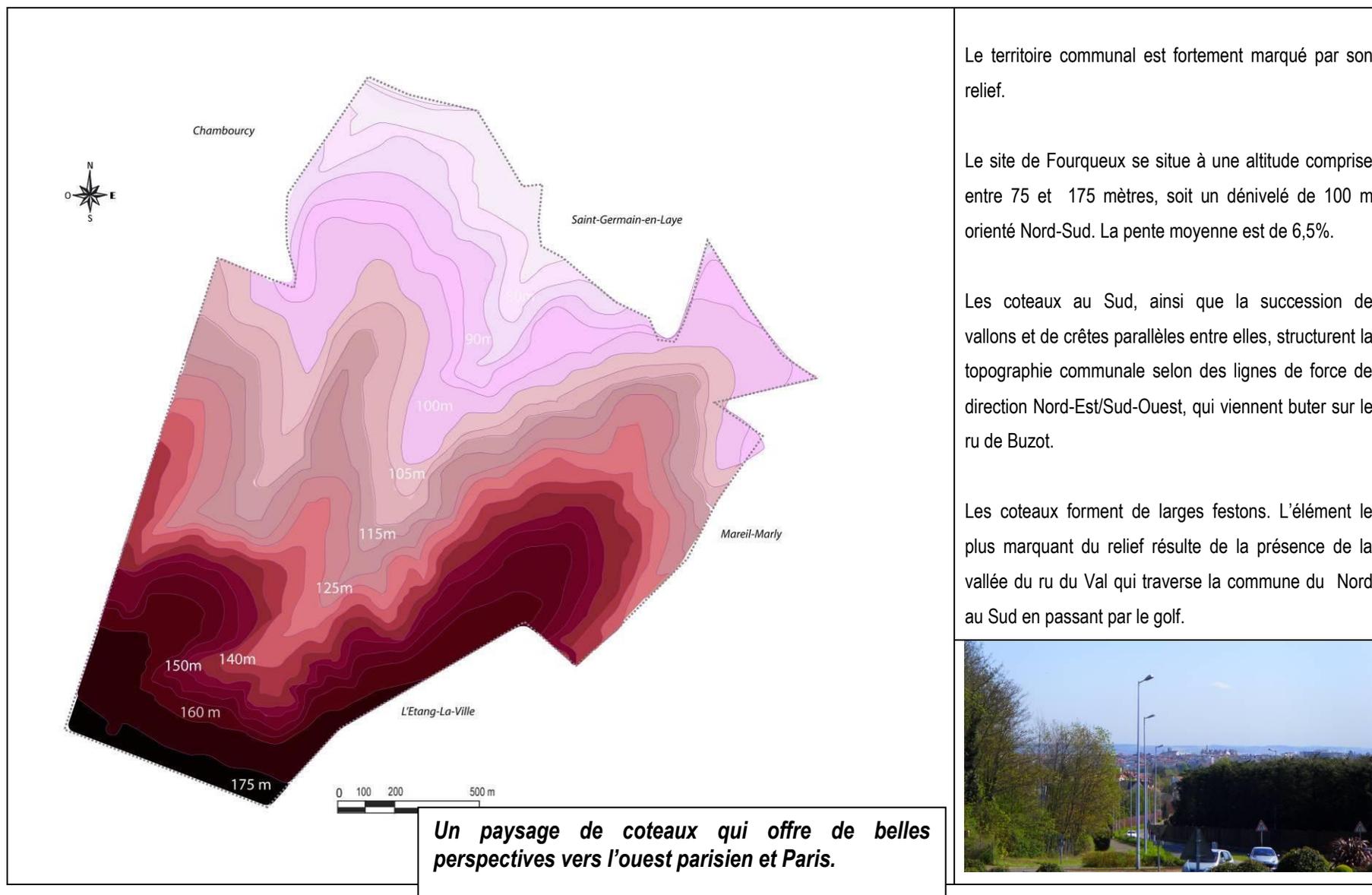
Le patrimoine architectural et urbain remarquable			
<p>Le patrimoine rural ancien : la Ferme des Hezards</p>  <p>extrait du cadastre 1820</p>			<p>Cette ferme située avenue de la Ferme des Hezards dans le quartier des Terres Fleuries est assez ancienne puisqu'elle apparaît sur le cadastre de 1820. Elle témoigne du passé rural viticole et agricole de la commune.</p>
<p>Les villas bourgeoises</p> 			<p>Plusieurs belles villas bourgeoises présentent un intérêt architectural certain de par leur volumétrie, leur toiture, leurs matériaux, leur modénature.... Elles sont implantées aux abords du cœur historique du village.</p>

Le cœur historique du village

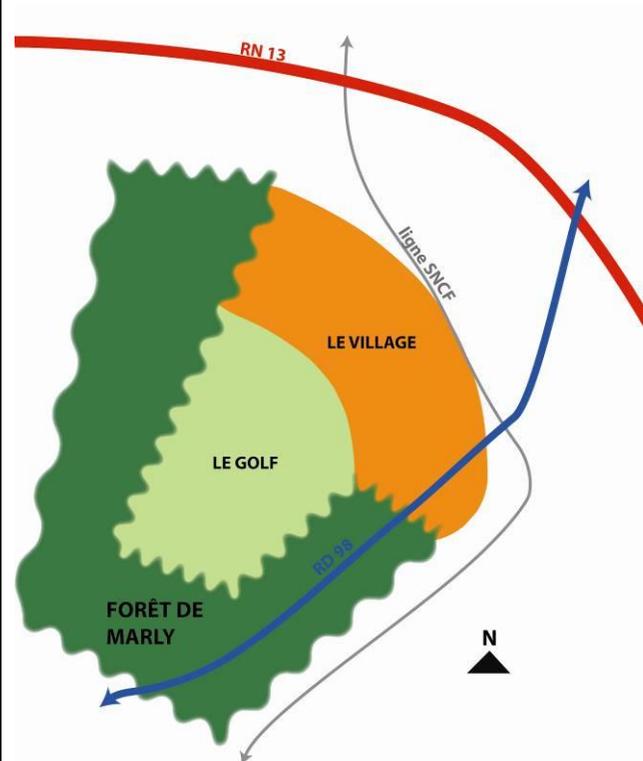


L'ensemble constitué par le cœur historique du village, situé rue de Saint Nom et de Saint Germain, témoigne du passé rural de Fourqueux et donne à la commune son caractère pittoresque. C'est notamment le cas des corps de bâtiments des anciennes fermes qui sont implantés autour de cours dont certaines sont encore pavées. Un porche, souvent imposant, permet d'y accéder depuis la rue.

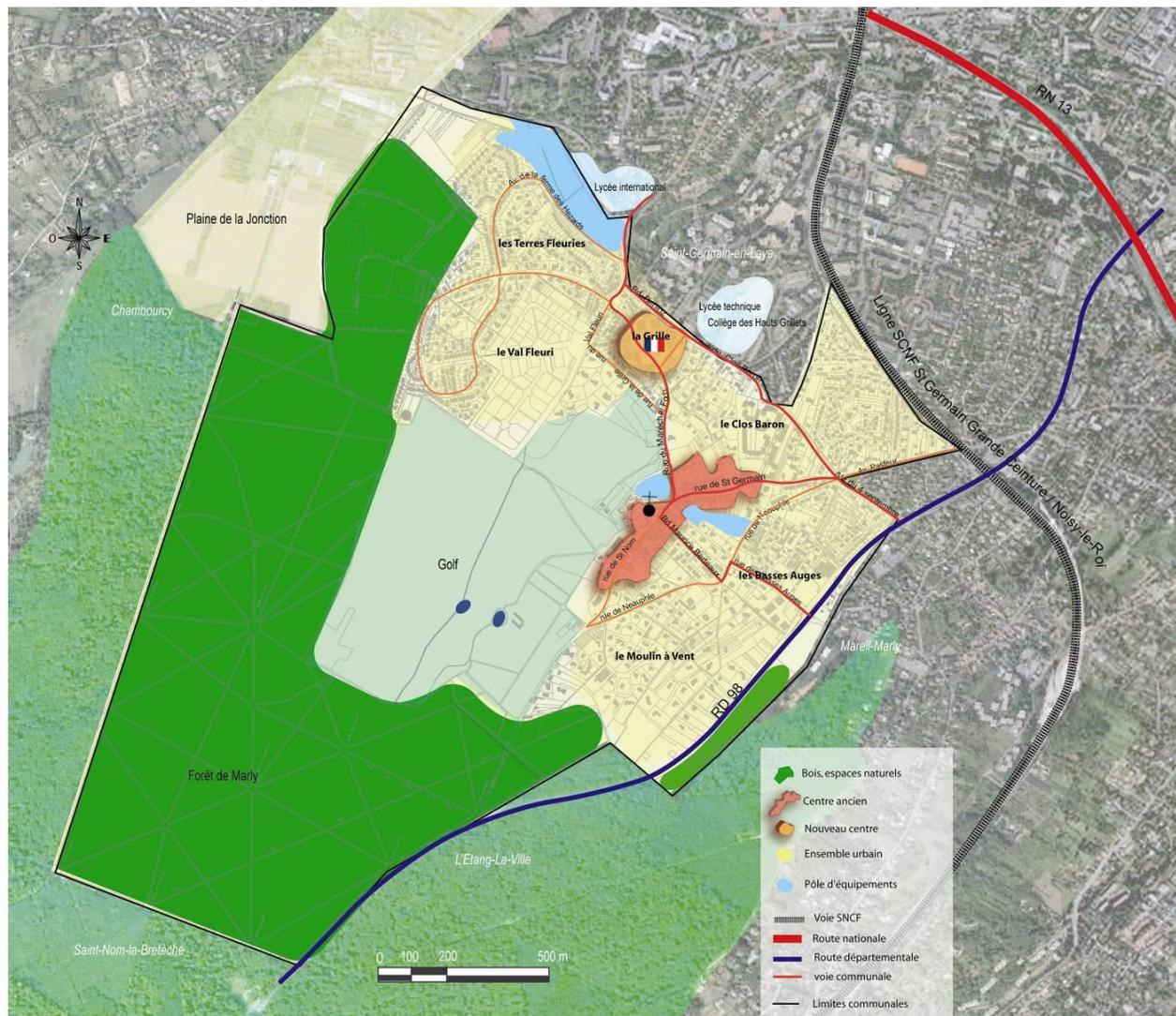
3. Un relief qui marque fortement la composition urbaine du territoire



4. L'armature urbaine



- 2/3 du territoire sont des espaces naturels
- La forêt de Marly borde le territoire de trois cotés.
- Un croissant Nord Ouest / Sud Est, urbanisé jusqu'aux limites avec les communes voisines.





La forêt de Marly au Nord Ouest de la commune



Le golf depuis le Val Fleuri



La rue de Saint Germain

Au sein du bassin parisien, la commune de Fourqueux est située sur des coteaux exposés Nord, qui s'appuient, face à Saint-Germain-en-Laye, sur les crêtes de Chambourcy, dont elle est séparée par la vallée du ru de Buzot et la forêt de Marly.

- plus des 2/3 du territoire sont des espaces naturels : la forêt de Marly, le golf
- la forêt de Marly borde le territoire communal de trois cotés.

Au centre du territoire communal se trouve le golf de Fourqueux. Cet espace vert, d'une grande qualité paysagère, grâce au paysage boisé qui l'entoure et à son relief vallonné, est un des éléments constitutifs du paysage de la commune.

- l'urbanisation s'est réalisée sur le croissant Nord Ouest / Sud Est, jusqu'aux limites avec les communes voisines de Saint Germain en Laye et de Mareil Marly.
- Le site vallonné offre de belles perspectives sur la Capitale et l'Ouest parisien.

Le territoire possède aujourd'hui deux centres distincts, l'un historique et l'autre, plus récent, reliés par le boulevard du Maréchal Foch

- le vieux village s'est construit à mi pente du coteau Est du territoire près de l'ancien château seigneurial et de son ancien parc, aujourd'hui devenu le golf de Fourqueux. Celui-ci, d'une superficie de 63 hectares, se trouve géographiquement en position centrale.
- le nouveau centre, quartier de la Grille, a été réalisé dans les années 1980.

- ***Le golf, un espace vert clos, peu perceptible de l'extérieur***
- ***Un développement de la commune autour de 2 centres distincts.***

Un seul axe majeur en bordure du territoire communal : la RD 98

La RD 98

Elle constitue la voie routière la plus importante en terme de gabarit et de trafic automobile. Des murs antibruit ont d'ailleurs été réalisés pour atténuer les nuisances sonores engendrées par cet axe.

Du Sud au Nord, cet axe de transit présente plusieurs séquences contrastées depuis la Forêt de Marly jusqu'à Saint Germain en Laye.

- 1- Cet axe reprend le tracé historique de l'ancienne route reliant Saint Nom la Bretèche à Saint Germain en Laye, et passe dans la forêt de Marly sur la moitié de sa traversée communale ;
 - 2- De part et d'autre de la voie, bois, anciens vergers et habitations individuelles se joutent ;
 - 3- Au Nord de la voie, la zone d'activités des Basses Auges et des quartiers d'habitations
- Au Sud, une portion coupée du reste du village (seul un passage souterrain piéton permet de franchir la voie) est composée de terrains agricoles en friche et d'habitations individuelles.

Une vitrine de l'activité économique présente à Fourqueux.

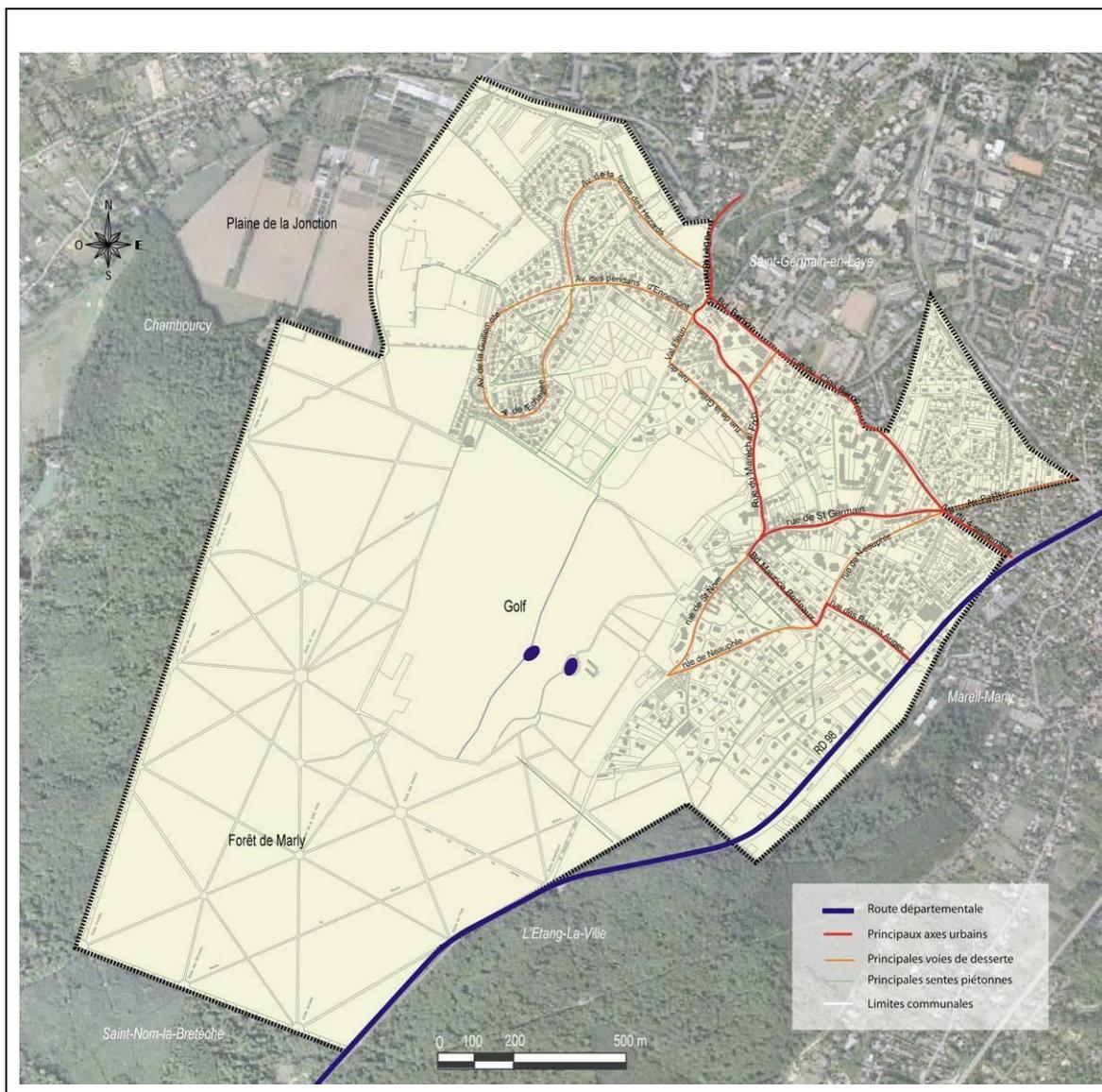


La voie ferrée

Cet axe constitue une limite physique mais aussi une coupure urbaine entre les quartiers d'habitat, majoritairement individuel, qui s'étendent au-delà du territoire communal sur Saint Germain en Laye. Elle peut être franchie par un seul passage souterrain, récent. Elle est source de nuisances pour les riverains.



Le réseau de voirie et les cheminements piétons



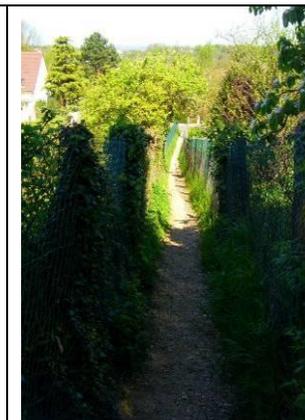
La trame viaire actuelle reprend en partie, le tracé des chemins ruraux du village. Ce réseau se caractérise notamment par une trame orthogonale suivant deux orientations distinctes :

- Nord-Est / Sud-Est, tels que les rues de Neauphle, Saint Nom, Saint Germain, aux Oies...
- Est / Ouest, comme par exemple le Boulevard Hector Berlioz, Maréchal Foch, Maurice Berteaux....

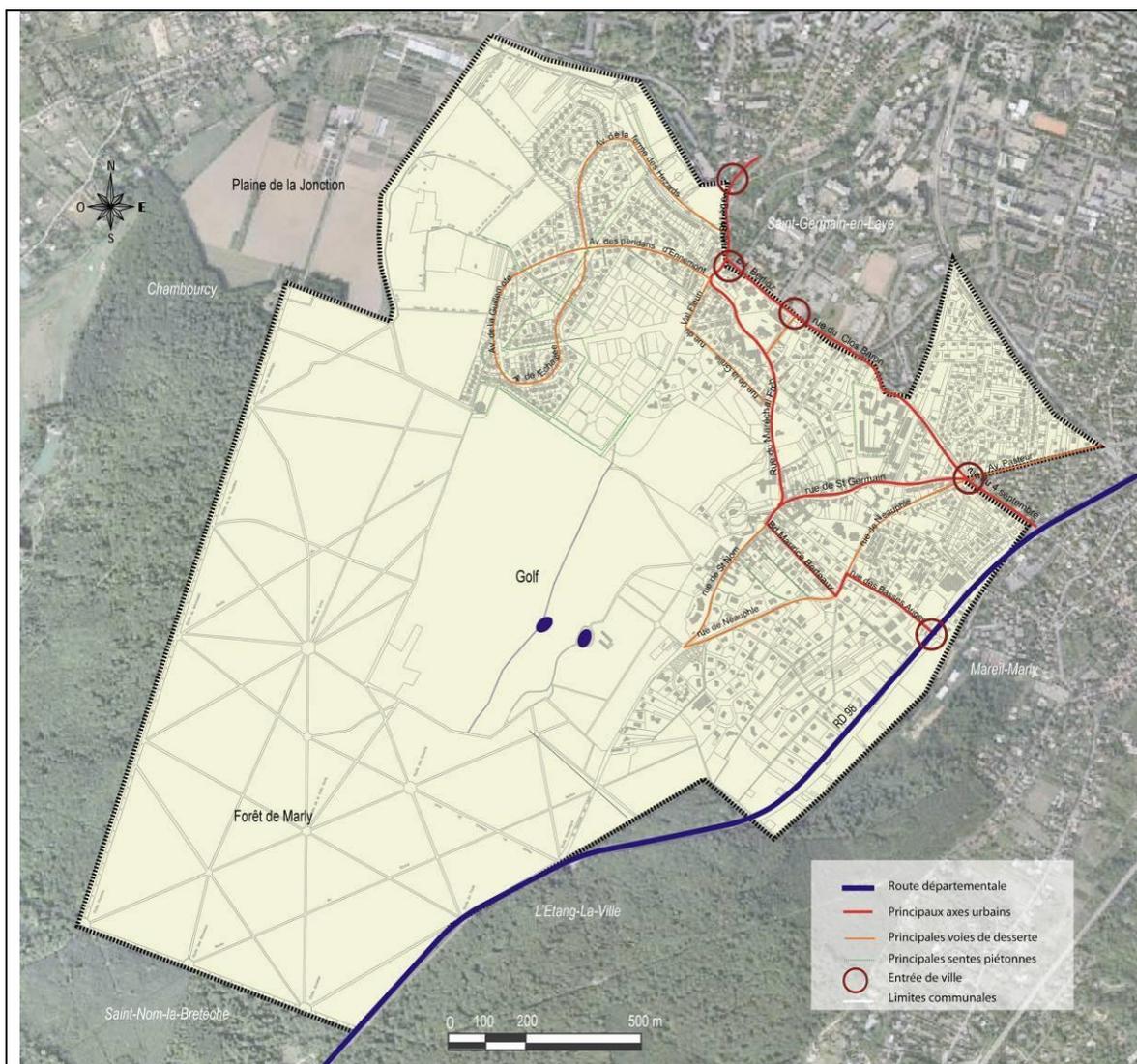
Le réseau est complété par des cheminements piétons sous la forme de sentes. Ces sentes relient autrefois le cœur historique du village aux vergers. Certaines, (d'origine) ont été conservées (sentes Joncheret, Girard, des Jardins).

Les différentes entités du village reprennent dans leur composition ce principe de liaisons piétonnes.

Une trame viaire orthogonale qui s'appuie en partie sur le tracé des chemins ruraux du village



Les entrées de ville



Le territoire de Fourqueux comporte cinq points principaux d'entrée de ville.

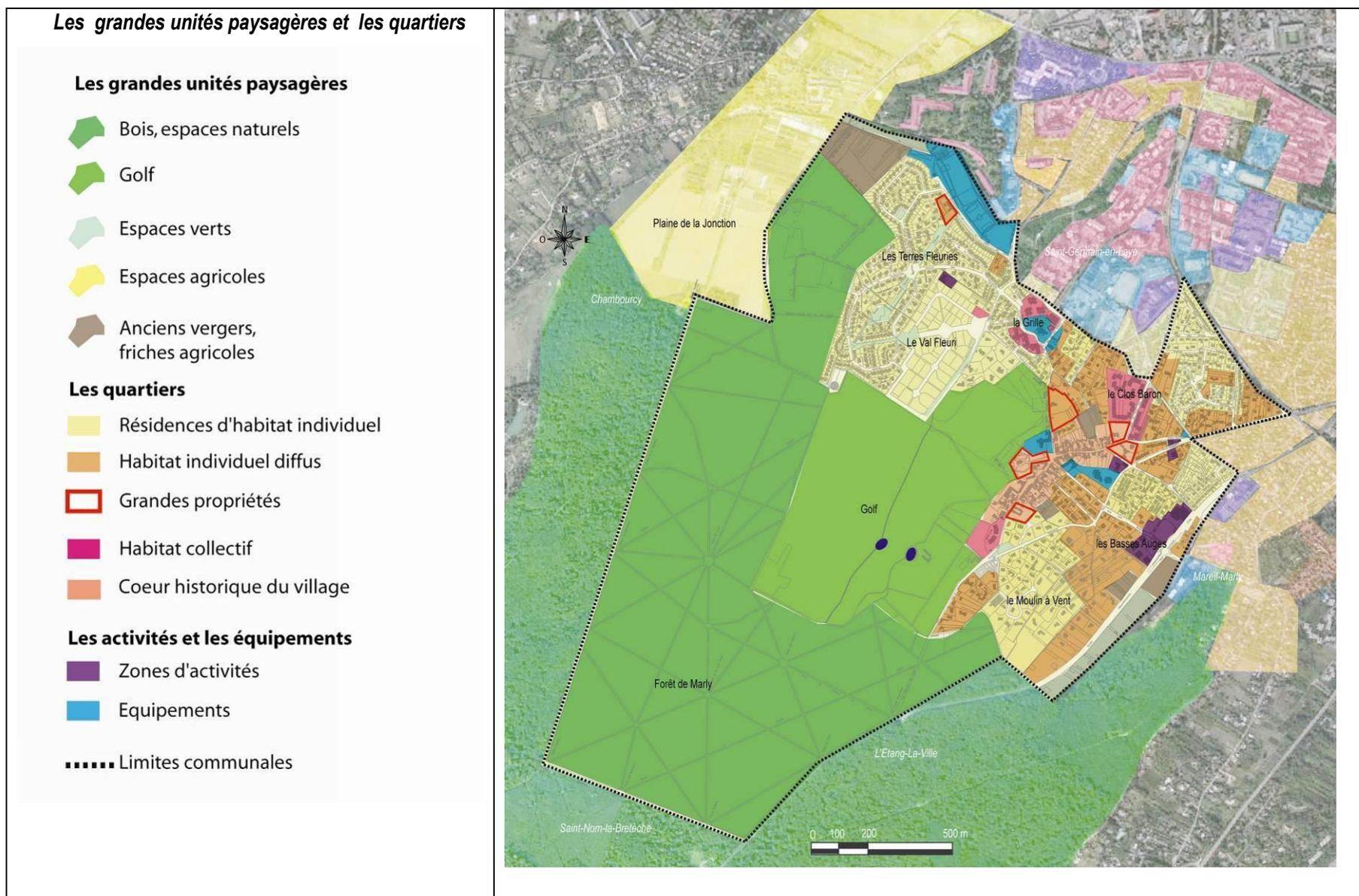
- Au Nord, les limites avec Saint Germain en Laye sont peu perceptibles. Ces trois entrées de ville permettant d'accéder, notamment, aux quartiers de la Grille et des Terres Fleuries sont peu marquées.

- Le carrefour de la Croix Rouge, par son aménagement et le bâti qui l'entoure, qualifie l'entrée dans le village. On note, à cet endroit, un engorgement du trafic aux heures de pointe.

- Au Sud, l'entrée par la RD 98 pourrait être plus marquée en profitant d'un aménagement futur des terrains dits de « la Mare Griseau ».

L'entrée de ville au niveau de la RD 98 pourrait être mieux aménagée.

<p>Bld Hector Berlioz / rue des Clos Baron</p>		<p>Quatre des cinq points d'entrée de ville se trouvent sur l'axe formé par les rues Saint Léger, Berlioz, Clos Baron et 4 septembre. Cet axe constitue la principale limite communale avec Saint Germain en Laye, au Nord du territoire. Ces points ont des importances et des aménagements divers. De l'Ouest à l'Est :</p>
<p>1</p>	<p>3</p>	<p>1- Cette entrée de ville est la moins perceptible puisque l'on accède au territoire par la zone sportive. Celle-ci pourra être mise en valeur à la suite d'un réaménagement des équipements sportifs et du lycée international sur le site de Saint Germain en Laye.</p> <p>2 et 3- Les deux points suivants sont les plus perméables avec la commune de Saint Germain en Laye ; ils permettent d'accéder à la fois au centre « moderne » de Fourqueux et aux équipements scolaires de 2nd degré ainsi qu'à la gare routière de Saint Germain en Laye.</p> <p>4- Le carrefour de la Croix Rouge permet de desservir l'ensemble de la commune et constitue un accès direct à la RD 98.</p>
<p>2</p>	<p>4</p>	
<p>5</p>		<p>5- Cet accès situé sur la RD 98 au niveau de la rue des Basses Auges dessert principalement la zone d'activités du même nom. Les terrains agricoles dits de « la Mare Griseau » sont actuellement en friche. Ce site se prête à l'accueil de nouvelles activités économiques, dans le cadre de l'aménagement et de la mise en valeur de cette entrée de ville.</p>



Les grandes unités paysagères : la forêt de Marly, le golf, les terres de l'hôpital



- La forêt de Marly s'étend sur le territoire communal sur environ 186 hectares, véritable poumon vert et lieu de promenade quotidien des fourqueusiens notamment au départ de la porte de Fourqueux ; Ses accès sont pourtant confidentiels, la ville ne profite pas assez de sa position géographique d'exception.
- Le golf est un site naturel classé ; cependant le mur de clôture en pierre qui le ceinture le rend peu perceptible de l'extérieur.
- Les terres dites de « l'hôpital » sont constituées par d'anciens vergers en friche. Ce site vallonné, d'une superficie d'environ 15 hectares, présente un intérêt paysager remarquable ; toutefois ses accès restent confidentiels et peu nombreux. Dans l'objectif de répondre à des besoins collectifs, cet espace de qualité actuellement peu emprunté pourrait faire l'objet d'une réappropriation par les habitants.
Il jouxte les terrains protégés aux abords du ru de Buzot, lieux de promenade en direction de la plaine de la Jonction, du Désert de Retz (PR de Retz) et de la forêt de Saint Germain en Laye.

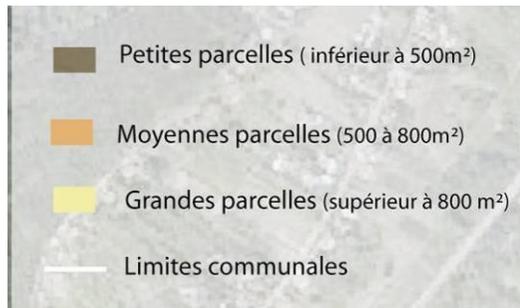
- ***La forêt de Marly, un poumon vert et un lieu de promenade dont les liens avec la ville restent confidentiels***
- ***Le ru de Buzot, un cours d'eau aux franges du territoire peu mis en valeur.***

<p>Les Basses Auges</p> 			<p>Ce quartier comporte une zone d'activités essentiellement tertiaire, située en entrée de ville depuis Saint Nom la Bretèche par la RD 98.</p> <p>Le quartier comporte également des ensembles d'habitat individuel groupés, assez denses et homogènes.</p> <p>Au Sud de la RD 98, rue du Pince Loup, un ancien terrain agricole en friche dit de « la Mare Griseau » en limite de Mareil Marly, fait face à la zone d'activités. Un chemin rural piéton qui longe ce lieu permet d'accéder à la Forêt de Marly.</p> <p>Ce site, d'une superficie d'environ 1 hectare, présente un réel potentiel d'évolution dans le cadre de l'aménagement et de la mise en valeur de la principale entrée de ville par la RD98.</p>
<p>Le nouveau centre, quartier de la Grille</p> 			<p>Ce quartier qualifié de nouveau centre présente une certaine mixité fonctionnelle avec des opérations de petits immeubles d'habitat collectif, des ensembles pavillonnaires groupés et diffus, des commerces en rez-de-chaussée, des équipements (crèche, mairie, poney club).</p> <p>En cas de délocalisation du poney club, des réflexions pourront être engagées sur l'avenir et la bonne utilisation de ce terrain qui occupe une position stratégique entre les deux centres.</p>

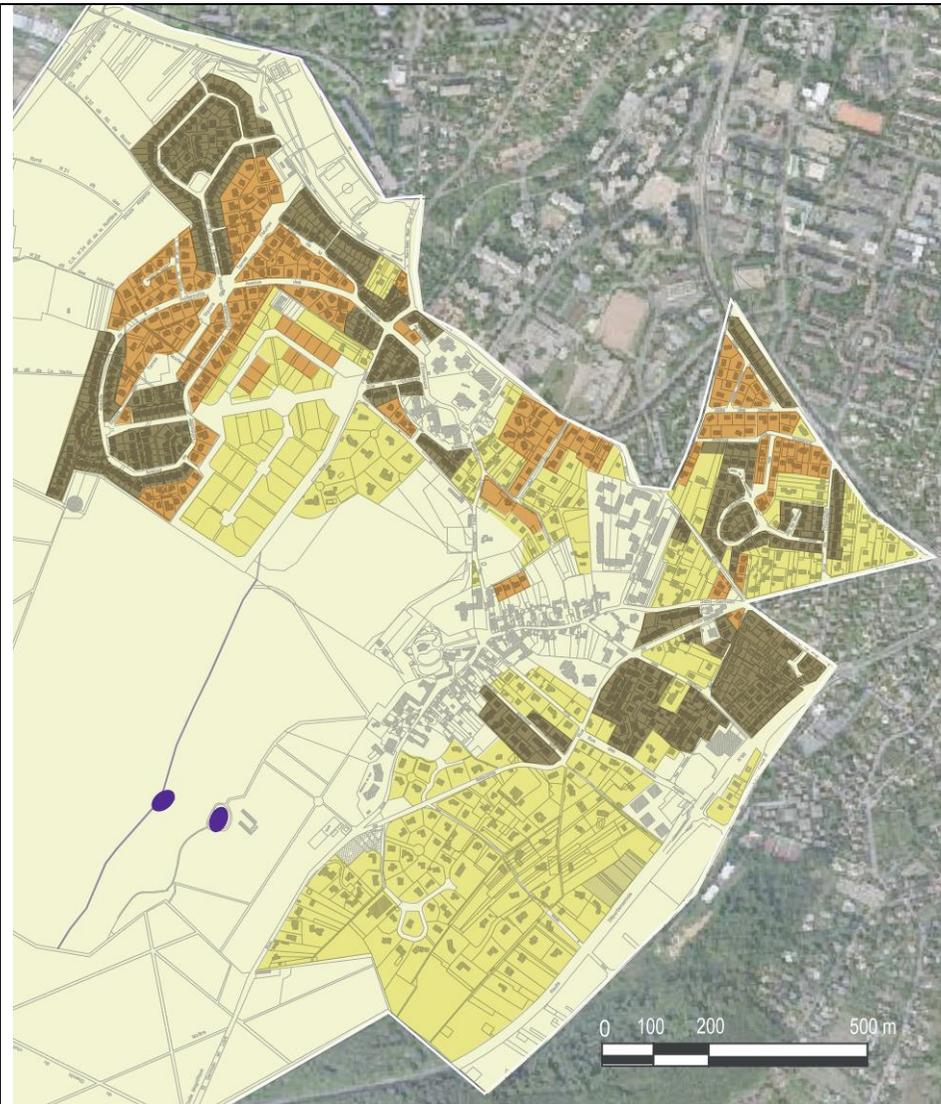
<p>Le cœur historique du village</p> 	<p>- Le cœur historique, village linéaire, s'est implanté à mi-pente autour de l'église puis en suivant les lignes incurvées que forment les routes de Saint Nom et de Saint Germain.</p> <p>Ce quartier est marqué par :</p> <ul style="list-style-type: none">- un bâti de maisons de village implantées à l'alignement sur rue, ces maisons rurales sont assez hautes et étroites.- un aspect discontinu lié à la présence de cours autour desquelles sont implantées certaines constructions. Ces cours qui s'ouvrent sur l'espace public par des porches animent le décor urbain du village et lui donnent son caractère pittoresque.
	<p>Des constructions plus récentes implantées notamment rue de Saint Germain s'inscrivent dans les volumes du bâti existant environnant.</p> <p>- De grandes propriétés sont implantées aux abords du cœur historique, certaines possèdent un intérêt patrimonial certain comme la villa Collin, la maison Victor Hugo. D'autres présentent des potentiels de mutabilité car elles sont faiblement utilisées et parfois quasiment à l'état d'abandon.</p> <p>- D'anciens vergers en friche situés aux abords de la rue aux Oies rappellent l'identité rurale de Fourqueux grâce à la sente piétonne des Jardins qui les traverse pour rejoindre la rue de Saint Germain. Ces terrains d'environ 7000 m² constituent sont situés en retrait par rapport au village. Cette partie nord du centre ancien n'est pas ou peu reliée avec les quartiers environnants (le quartier le la Grille, le Clos Baron). Une ouverture de cette partie vers les autres quartiers est souhaitable.</p>
	<p>Les terrains en friche situés entre les sentes piétonnes Girard et Joncheret au Sud du centre ancien. Des réflexions sur ce secteur pourront être engagées dans le cadre de la poursuite du développement de la commune autour du centre ancien.</p>
	<p>Quelques sites qui présentent des enjeux très importants.</p>

<p>Le Nord Est de la commune</p> 		<p>Ce quartier est légèrement excentré, notamment en raison de sa position de franges avec les communes voisines de Saint Germain en Laye et de Mareil Marly et à son accessibilité restreinte par la rue du Clos Baron. Construit dans les années 1960, cet ensemble correspond à l'un des premiers quartiers récents de Fourqueux.</p> <p>Le bâti est composé essentiellement de maisons individuelles de différents types (maisons en bande, pavillons, villas...) qui présentent une qualité d'ensemble.</p>
<p>Le Clos Baron</p> 		<p>Cette opération de petits immeubles d'habitat collectif de part et d'autre de la rue du Clos des Haies a été réalisée au début des années 1970. Les constructions, de faible hauteur (R+3), s'implantent autour d'un bel espace vert arboré de qualité.</p>
<p>Le Sud de la commune : le Moulin à Vent</p> 		<p>Ce quartier situé sur le coteau Sud Est de la commune est majoritairement composé d'habitat individuel de tailles et de formes diverses reflétant pour certaines, leur période de construction, (maisons de villégiature, pavillons, villas modernes...). Quelques ensembles pavillonnaires sont clos et protégés par des grilles.</p>
<p>Le Nord Ouest : Les Terres Fleuries / Le Val Fleuri</p> 		<p>Ces deux opérations d'ensemble ont été réalisées respectivement dans les années 1980 et 2000.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les Terres Fleuries est un quartier assez dense qui présente un bon équilibre entre ensemble bâti et espace public (espace vert piéton traversant). Le bâti y est relativement homogène composé de maisons individuelles groupées. - Le Val Fleuri comprend des constructions de grande taille, qui sont implantées sur des parcelles assez larges.
<p>Des quartiers d'habitation assez bien structurés et relativement peu mutables.</p>		

Taille moyenne des parcelles dans les quartiers d'habitat individuel



**Des tailles de parcelles homogènes dans les quartiers au Nord de la commune.
Des tailles plus diversifiées au Sud du territoire.**



FONCTIONNEMENT DU TERRITOIRE

1. Les équipements

Le diagnostic sur les équipements a été réalisé avec l'aide des services de la commune cependant les informations et l'analyse qu'il contient demandent à être validés afin d'aboutir à des enseignements correspondant aux réalités et aux besoins de la population.

En effet, l'objectif du présent diagnostic est d'évaluer le niveau d'équipements de la commune au regard des besoins des habitants, aussi bien sur le plan qualitatif que quantitatif, en tenant compte des caractéristiques de la population.

Les équipements communaux

- Une nouvelle **mairie** a été construite en 1990
- **La poste** a fait l'objet des travaux de rénovation et d'agrandissement pour faire face à l'augmentation de sa fréquentation. Elle reste toutefois peu fonctionnelle.
- L'**ESPACE** est le principal équipement communal. Il est situé dans le centre historique à proximité de la place du Marché. C'est le cœur social et culturel de la commune ; il abrite un centre social, une bibliothèque, une salle de spectacle polyvalente, un centre de loisirs (CLSH), une école de musique et un local pour les associations.
- L'**église Sainte-Croix**, classée au titre des Sites et Monuments Historiques, a fait l'objet d'une restauration il y a quelques années.
- **Le cimetière**, situé rue de Neauphle, au Sud de la commune, est actuellement suffisant, mais une réflexion est actuellement engagée pour essayer de définir les besoins à moyen et long terme.



- **Un équipement majeur à l'échelle communale : L'ESPACE**
- **Les équipements existants répondent à une grande part des besoins.**
- **Il restera à prendre en compte à l'avenir certains besoins notamment ceux des personnes âgées désirant rester à Fourqueux (aide à domicile, logement adapté, formule d'hébergement médicalisé), ainsi que les besoins en matière d'accueil de la petite enfance.**

Les équipements communaux



La zone sportive



La place du marché et l'ESPACE



La poste



La mairie au sein du nouveau centre



Le poney club



L'église Sainte-Croix

Les équipements scolaires et de petite enfance

Les équipements scolaires

Le groupe scolaire Charles Bouvard accueille douze classes élémentaires d’une capacité de 320 enfants et six classes de maternelles d’une capacité de 180 enfants. Le groupe scolaire est également équipé d’une cantine. Les capacités de cet équipement répondent aux besoins actuels de la population de la commune. Le nombre d’élèves est stable depuis 1999 autour de 320. Il a atteint un pic en 2002-2003 à 328 pour redescendre aujourd’hui à 319. En maternelle le nombre d’élèves augmente régulièrement depuis 2000. Après une baisse entre 1999-2000, il est aujourd’hui redevenu semblable à celui de 1999.

Il faut néanmoins prendre en compte le fait que le groupe scolaire de Fourqueux offre des facultés particulières pour la scolarisation d’enfants de familles d’origine étrangère, ce qui fait qu’il accueille de nombreux enfants des communes environnantes, l’évolution des effectifs scolaires ne reflète donc pas totalement l’évolution des naissances et des classes d’âge de la commune de Fourqueux.

Une partie des enfants de Fourqueux fréquentent le Collège des Hauts Grillets, qui est situé sur la commune de Saint-Germain-en-Laye, en limite de Fourqueux. Il accueille en priorité les enfants des communes de Saint-Germain-en-Laye et Mareil-Marly.

Des équipements scolaires du second degré, publics ou privés, situés sur le territoire de Saint-Germain-en-Laye accueillent les jeunes fourqueusiens.

La petite enfance

Une crèche – halte garderie existe également depuis 1990, elle est située à proximité de la mairie, dans le nouveau centre. Le « Jardin de la Grille » accueille 12 enfants en crèche et 13 en centre multi accueil.

Au niveau scolaire, les équipements offrent un niveau de services satisfaisant face aux besoins.



Le groupe scolaire Charles Bouvard



La crèche -halte garderie

Les équipements sportifs

Les équipements sportifs comprennent :

- deux terrains de football (dont un pour le jeu à sept)
- un plateau d'évolution (volley, basket, hand-ball)
- quatre tennis en plein air (en plus de deux courts appartenant à une association privée)
- deux tennis couverts

Des équipements privés viennent compléter et diversifier cette offre :

- Un poney club
- Le golf

La forêt de Marly à proximité immédiate permet la pratique des sports de plein air (course, marche à pied, VTT...).

Il y a quelques années, d'importants travaux ont été réalisés afin de mieux adapter les équipements sportifs aux besoins de la population. Restent toutefois des besoins à satisfaire pour l'avenir, devrait notamment être programmée la construction d'un gymnase.



Stade Claude Bocard



Tennis couvert

Une importante zone sportive au nord de la commune.

2. Les transports en commun et les déplacements

Une bonne connexion au réseau routier régional

La desserte routière de la commune

La proximité du réseau autoroutier Francilien et national (A 13 en particulier) et de grandes infrastructures routières, confèrent à la commune une bonne accessibilité.

La commune est desservie par :

L'autoroute A13 qui la relie à Poissy ainsi qu'à Paris porte de Saint Cloud, ou porte Maillot avec l'A14.

La RN 13 qui dessert Marly-le-Roi, Le Pecq, Port-Marly, Saint Germain, Chambourcy.

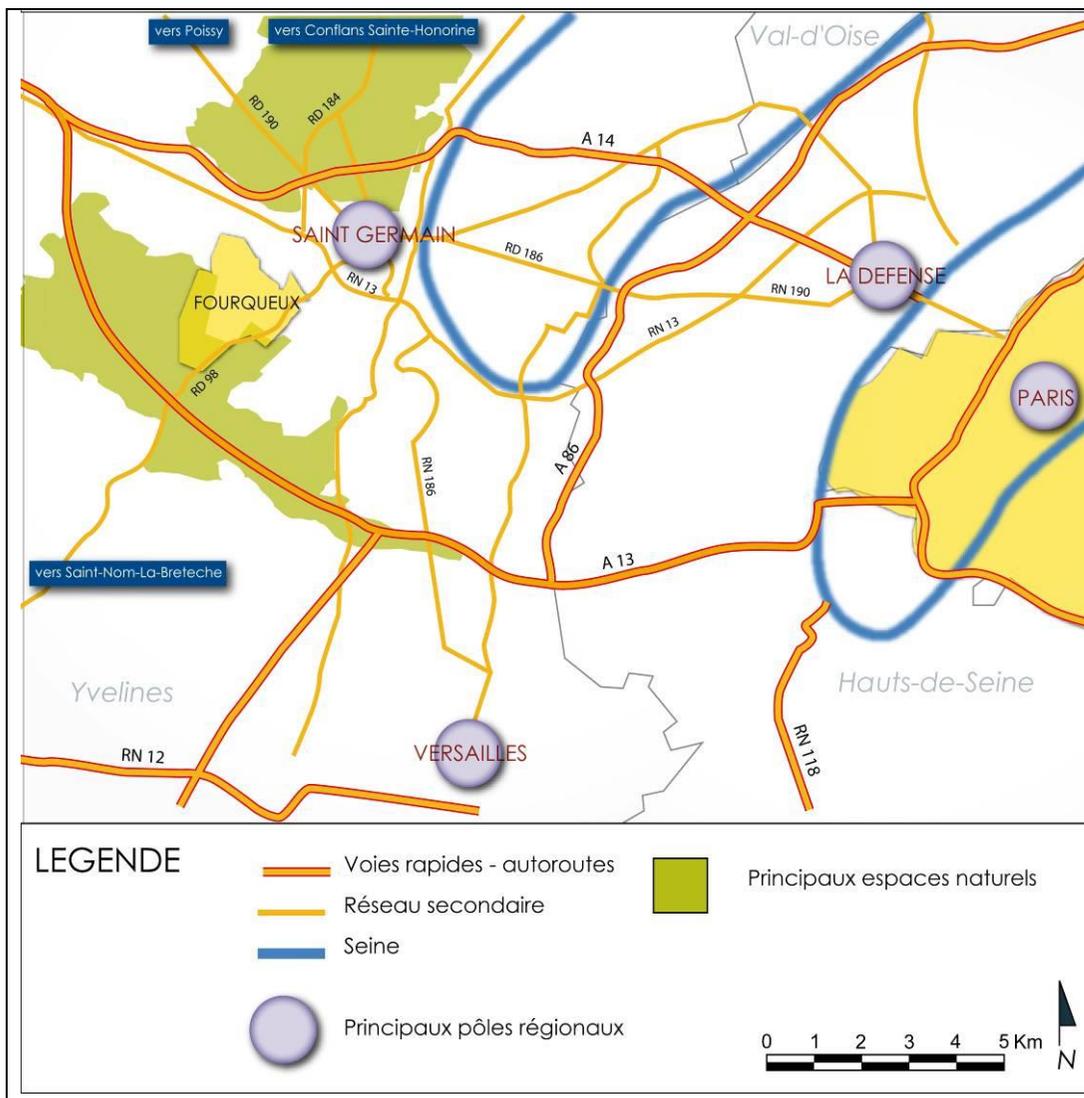
Les RN 184 et 186 qui assurent les liaisons avec Versailles et Conflans-Sainte-Honorine

La RD 190 vers Saint-Germain-en-Laye et Poissy

La RN 308 vers Maisons-Laffitte et Poissy

On note des encombrements aux heures de pointes sur la RN 13 et l'A 13, dans le sens Province - Paris le matin et Paris - Province le soir. Cependant de manière générale l'accessibilité à la commune est bonne.

Une accessibilité aux pôles d'emplois de Versailles, La Défense, Paris...



La desserte interne à la commune

La voirie primaire de Fourqueux respecte le réseau viaire ancien du village. Dans le centre ville historique, les rues sont étroites et assez sinueuses. Les raccordements à la RD 98 sont peu nombreux (2) du fait de la mise en voie piétonne et cyclable du raccordement entre la rue de Neauphle et de la RD 98, au Sud de la commune

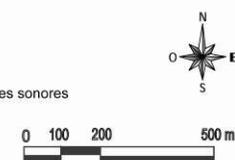
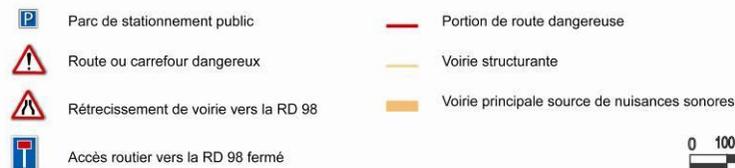
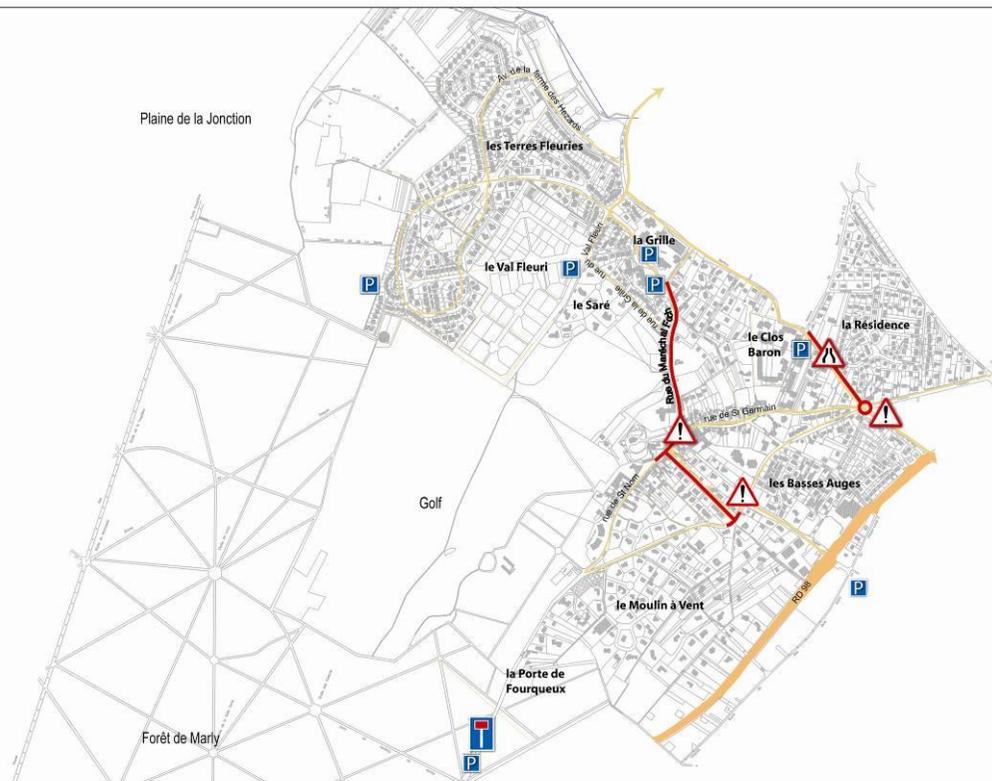
- La rue du Clos Baron qui descend vers le carrefour de la Croix Rouge se rétrécit à son approche, ce qui provoque des problèmes de circulation.
- La rue Maurice Berteaux, qui relie le centre ville historique à la RD 98 au niveau du rond-point des Basses Auges présente une mauvaise lisibilité de son carrefour avec les rues du Moulin à Vent, des Hautes Auges et de Neauphle.

Certaines voies sont marquées par une vitesse trop élevée des véhicules qui l'empruntent. Un aménagement adapté de l'espace public pourrait permettre une réduction de ce risque.

Les parkings publics, ainsi que le stationnement sur la chaussée répondent correctement à la demande. Certains sont même très peu utilisés, c'est le cas du parking du rond point Charles de Gaulle.

- **L'aménagement de certaines rues et carrefours devrait permettre de ralentir la vitesse des véhicules.**
- **L'offre en stationnement apparaît suffisante à proximité des principaux équipements. Néanmoins, un besoin de places supplémentaires peut exister au sein des quartiers les plus denses.**

La circulation intra communale



Fourqueux profite du réseau de transports en commun Francilien situé à proximité

Le réseau ferré

La commune de Fourqueux ne possède pas de gare sur son territoire, mais se trouve à proximité de nombreuses lignes qui desservent les principaux pôles régionaux.

La plus intéressante est la gare de Saint Germain en Laye desservie par la ligne A du RER.

La gare la plus accessible depuis la commune est la gare de Mareil Marly, située sur la ligne qui reprend le trajet de la grande ceinture, et dessert Saint-Germain-en-Laye, Saint-Nom-la-Bretèche et Noisy-le-Roi. Elle permet un raccordement au réseaux Transilien Saint-Lazare au niveau de la station Saint-Nom-la-Bretèche forêt de Marly. De là, cette ligne permet de rejoindre La Défense et Paris.

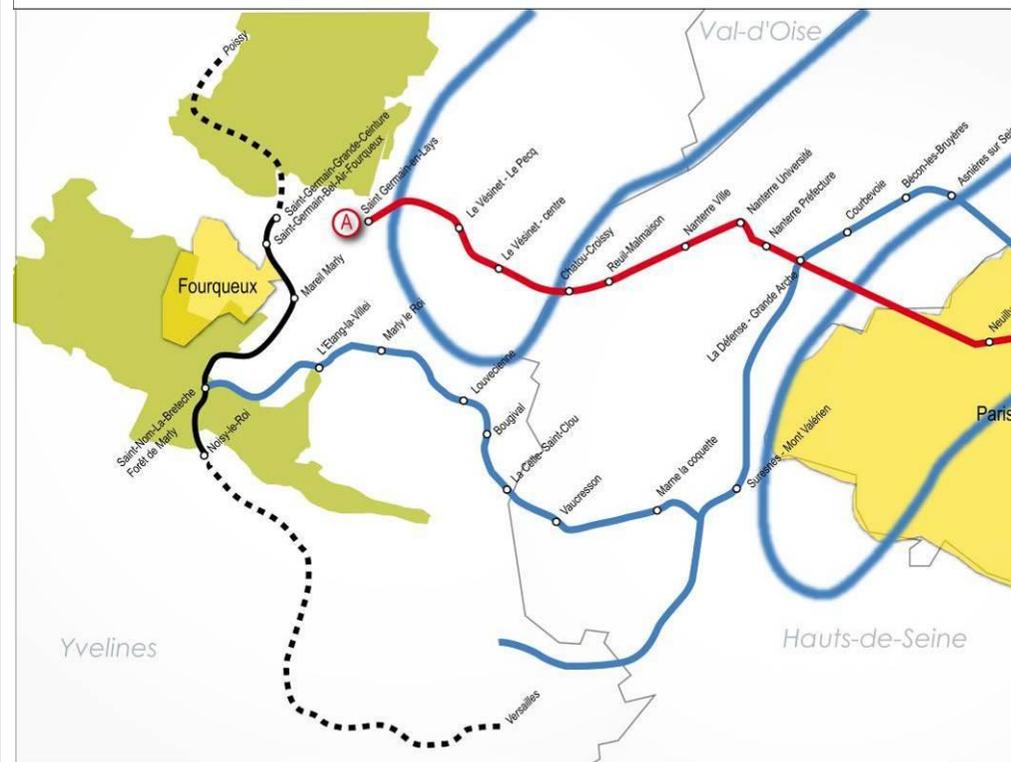
Un projet de prolongement permettra de relier à terme Versailles à Poissy. Ce projet, lorsqu'il sera réalisé, améliorera considérablement la desserte en transports en communs de Fourqueux. La gare de Saint-Germain-Bel-Air-Fourqueux verra son statut évoluer. Par conséquent, il semble important dès aujourd'hui :

- de travailler sur les accès à la gare, notamment pour les vélos (voies cyclables, stationnement)
- d'envisager une amélioration de sa desserte en transports en commun depuis le centre de Fourqueux.

Des bus permettent également un rabattement depuis Fourqueux jusqu'à la gare RER de Saint-Germain-en-Laye, qui offre des liaisons vers Nanterre, La Défense et le centre de Paris.

La réponse aux besoins en transports en commun passe aujourd'hui par une amélioration de la desserte de la gare SNCF RER de Saint-Germain-en-Laye.

L'accessibilité ferroviaire à Fourqueux



LEGENDE

- | | | | |
|---|--|---|-----------------------------|
|  | Ligne transilien Saint Lazare |  | Principaux espaces naturels |
|  | Ligne RER A | | |
|  | Grande Ceinture | | |
|  | Principe d'extension de la Grande Ceinture | | |



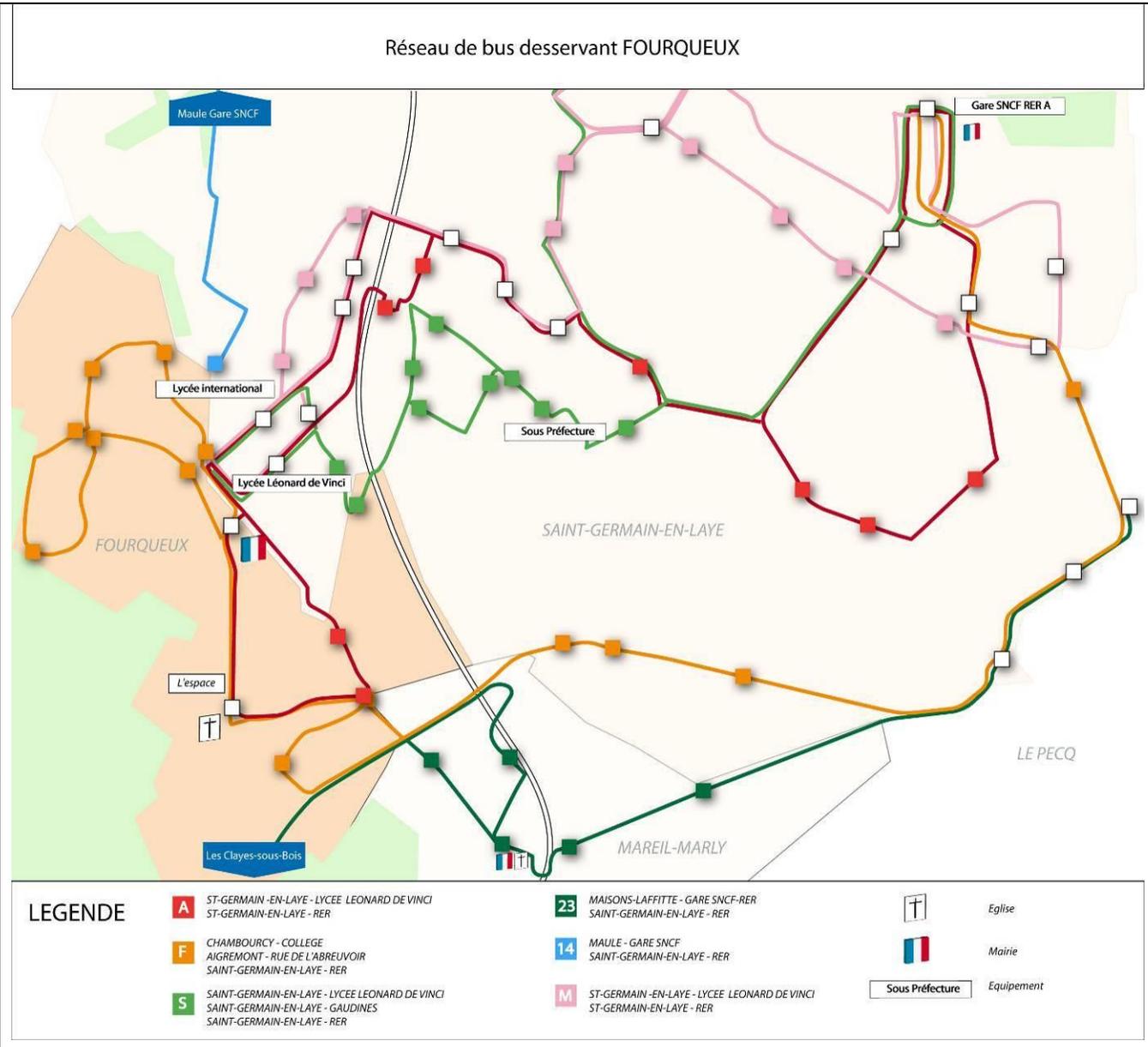
Le réseau de bus

Six lignes de bus traversent ou longent le territoire communal de Fourqueux. Il s'agit des lignes A, F, S, 14 et M, exploitées par Véolia, et la ligne 23 exploitée par CSO. La plupart des lignes desservent la gare RER de Saint-Germain-en-Laye. Seules deux lignes desservent réellement le village de Fourqueux : la A et la F. Elles ne fonctionnent pas le dimanche.

Un bus de nuit relie également Paris à la gare RER de Saint-Germain-en-Laye.

Des lignes de bus qui desservent les équipements majeurs de la commune (Mairie, ESPACE...).

Les fréquences sont néanmoins insuffisantes, notamment vers la gare RER de Saint-Germain-en-Laye.



La Fréquence des bus

N° de ligne	destinations	Fréquence ou nombre de bus par jour				Amplitude horaire	Quartiers et principaux lieux desservis	Remarques
		HP	HC	Samedi	Dimanche et jours fériés			
A	Gare RER Saint-Germain-en-Laye – Lycée Léonard de Vinci	1 à 4 minutes	8 à 30 minutes	2 à 30 minutes	30 minutes à 1h	6h00 à 21h11	Mairie de Saint-Germain-en-Laye – Ecole de Musique – Centre commercial	L'amplitude horaire va de 6h04 à 20h34 le samedi, et de 8h26 à 19h38 le dimanche
A	Gare RER Saint-Germain-en-Laye - Fourqueux	5 bus par jour		---	---	9h26 à 21h04	Idem + Clos Baron – Croix rouge – église Sainte Croix – Mairie de Fourqueux	
F	Fourqueux Ferme des Hézards – Gare RER Saint-Germain-en-Laye	18 à 32 minutes	36 minutes à 2h40	37 à 50 minutes	---	6h44 à 19h23	Mairie de Saint-Germain-en-Laye – Lycée Jeanne d'Albret – Collège Debussy - Zone d'activité de Fourqueux - Clos Baron – Croix rouge – église Sainte Croix – Mairie de Fourqueux	Le samedi, l'amplitude horaire va de 7h08 à 12h33
S	Gare RER Saint-Germain-en-Laye – Lycée Léonard de Vinci	5 à 20 minutes	10 à 20 minutes	11 à 15 minutes	20 à 40 minutes	5h53 à 20h 52	Mairie de Saint-Germain-en-Laye – centre ville de de Saint-Germain-en-Laye – Ecole de Musique – Tribunal d'instance – Hôpital Desoyer – ancien cimetière	L'amplitude horaire va de 6h07 à 20h49 le samedi, et de 8h00 à 19h48 le dimanche
14	Saint-Germain-en-Laye Lycée International – Maule Gare SNCF	3 bus par jours		---	---		Château d'Hennemont – N13 - Chambourcy	Ne fonctionne pas hors des périodes scolaires
M	Gare RER Saint-Germain-en-Laye – Lycée Léonard de Vinci	5 bus par jour		2 bus par jour	2 bus par jour	7h00 à 13h55	Mairie de Saint-Germain-en-Laye – Hôpital Desoyer – Marché de Saint-Germain-en-Laye –quartier de Gramont	
23	Gare RER Saint-Germain-en-Laye – Les Clayes sous bois	8 à 20 minutes	1h à 1h42	2 bus par jour	---	7h23 à 20h19		

La fréquence des transports en commun n'offre pas de véritable alternative à l'utilisation de la voiture individuelle.

Des circulations douces à développer

Fourqueux dispose sur son territoire de nombreuses sentes piétonnes permettant de relier agréablement les quartiers résidentiels entre eux, ou de rejoindre la forêt depuis les quartiers situés en lisière.

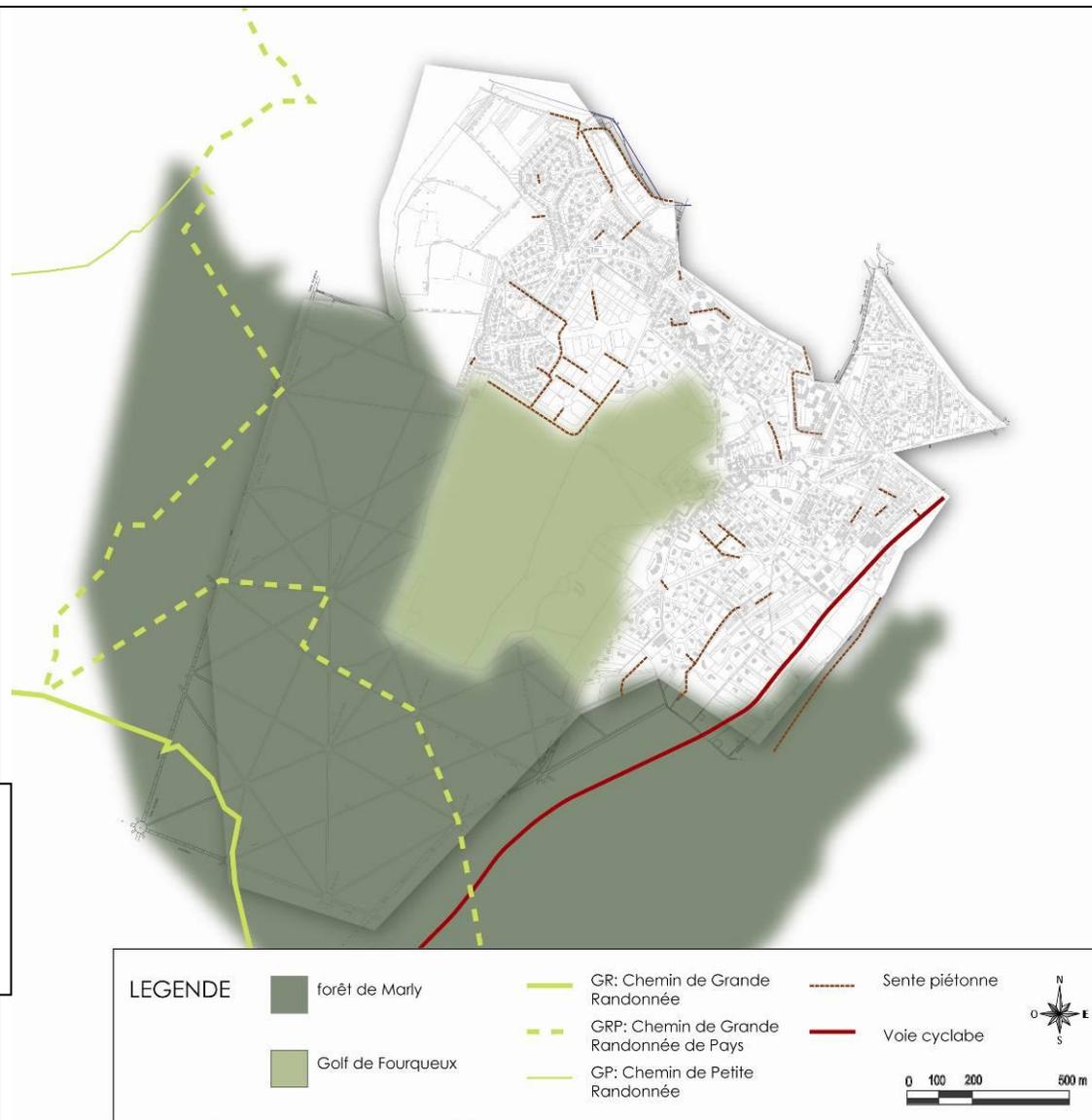
Plusieurs chemins de grande ou petite randonnée traversent la forêt de Marly le Roi :

- Le GR 1, qui traverse la commune sur une portion de 494 mètres part de la porte Maillot et fait le tour de Paris, en traversant le bois de Boulogne, le parc de Saint-Cloud avant de s'enfoncer dans la forêt de Marly.
- Le GRP de la ceinture verte de l'Île-de-France qui traverse la commune sur une portion de 1 330 mètres

Une piste cyclable est aménagée le long de la RD 98, mais la commune n'en possède pas réellement sur son réseau secondaire. Cependant, certaines voies comme la rue du Maréchal Foch pourraient bénéficier de ces aménagements, ce qui permettrait par ailleurs de réduire la vitesse des véhicules.

Le golf ne peut être traversé, c'est un domaine privé coupé du reste du territoire communal.

- **De nombreuses sentes piétonnes offrent des liaisons douces entre les quartiers.**
- **Une diversité de cheminements doux mais juxtaposés sans logique d'ensemble.**



La situation des droits à construire en 2008

Sur l'ensemble du territoire communal, les droits à construire sont régis par le Plan d'Occupation des Sols approuvé le 25 septembre 2000 élaboré en compatibilité avec le SDRIF approuvé en 1994 qui s'impose à l'ensemble des documents d'urbanisme.

Le SDRIF (actuellement en vigueur, le SDRIF approuvé en 1994) a défini sur le territoire communal 4 types de zones :

- une zone vert foncé (bois ou forêts) correspondant à la forêt : zones protégées où les constructions doivent être interdites à part les constructions exclusivement destinées à l'exploitation forestière ou l'accueil du public pour la pratique d'activités sportives ou culturelles
- une zone « vert clair » (espace paysager ou espace vert) correspond au site du golf et à celui des « Terres de l'Hôpital », les seules constructions qui peuvent être autorisées sont :
 - les équipements publics de caractère intercommunal à condition de ne pas porter atteinte à la qualité des sites
 - les bases récréatives, les équipements sportifs et les équipements d'accueil des promeneurs sous réserve qu'ils ne portent pas atteinte à des intérêts majeurs de protection écologique et paysagère (page 57 du SDRIF)
- une zone « saumon » correspondant aux zones actuellement urbanisées où le SDRIF ne fixe pas de prescription particulière
- une zone « partiellement urbanisable », hachurée orange, qui a été récemment urbanisée (zones des Terres Fleuries)

DIAGNOSTIC SOCIO-ECONOMIQUE

LES HABITANTS

Préambule

Fourqueux se situe dans les communes de moins de 10 000 habitants qui pourront prétendre à un recensement complet d’ici la fin de l’année. Les résultats n’étant à l’heure actuelle pas disponibles, le présent chapitre s’appuiera sur les éléments du recensement partiel de 2005 mais fera parfois référence aux données du recensement de 1999, plus précises dans certains domaines.

1. Une augmentation irrégulière de la population depuis 1968

Au XIXème siècle Fourqueux était un village de 350 habitants. Sa population mettra soixante-dix ans à doubler, pour atteindre le chiffre de 702 habitants en 1954.

A partir des années 1950, la croissance se fait plus rapide, on assiste quasiment à un triplement de la population entre 1954 et 1975 principalement dû à la construction de nouveaux logements, notamment dans les quartiers Sud de la ville. En moyenne durant cette période, la population a augmenté de 4,6% par an.

Après une stabilisation autour de 2 200 habitants entre 1975 et 1982 (+1.8% par an), la population va doubler en l'espace de 10 ans, soit une augmentation moyenne de 6,8% par an. Cette reprise s'explique par la réalisation d'opérations de logements importantes comme celle des Terres Fleuries.

Entre 1990 et 2005, l'augmentation de la population s'est considérablement ralentie mais la population n'a toutefois pas baissé (+0.2% par an).

De plus, depuis 1986, le solde naturel de la population reste positif (autour de 0.5% par an) alors que celui des communes proches tend à diminuer.

Cependant c'est principalement le solde migratoire, lié le plus souvent à la construction de nouveaux logements sur le territoire communal, qui permet d'expliquer les variations dans l'augmentation de la population Fourqueusienne.

Entre 1982 et 1990, on observe ainsi une variation annuelle, due au solde migratoire, qui s'élève à 6.67% et où dans le même temps la population passe de 2307 à 4054 habitants, soit quasiment un doublement en 8 ans (+ 75,7%).

L'évolution de la population depuis 1950 :

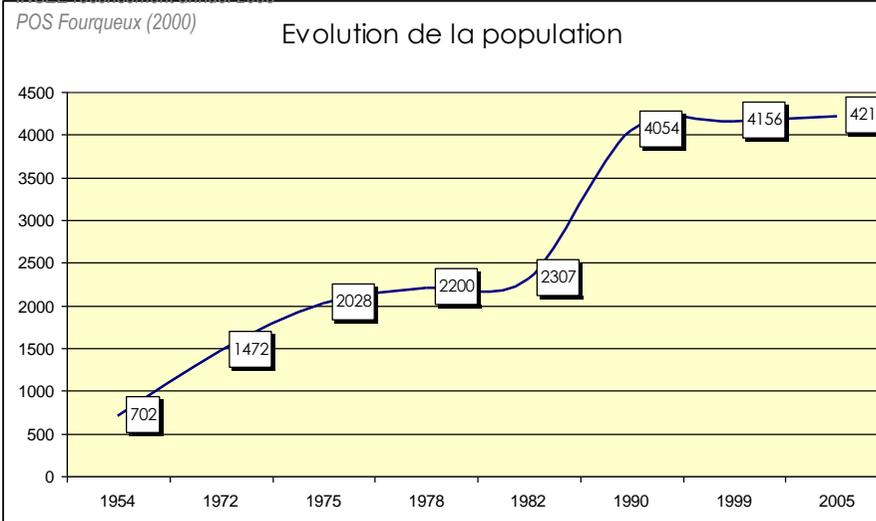
1950 – 1970 : augmentation progressive

1970 – 1980 : stabilisation

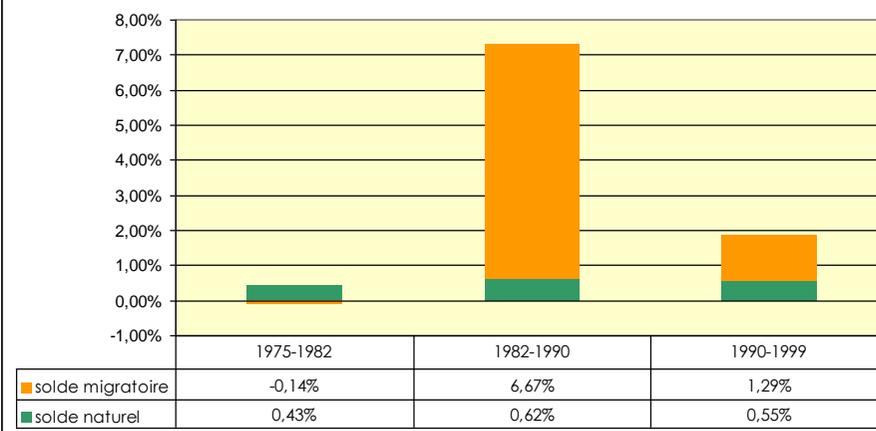
1982 – 1990 : très forte augmentation

Depuis 1990 : tendance à la stabilisation

Source : INSEE recensement général de la population 1999
INSEE recensement annuel 2005



Part du solde migratoire et du solde naturel dans l'évolution de la population depuis 1975



Source : INSEE recensement général de la population 1999

2. Une population assez jeune mais qui vieillit

Naturellement Fourqueux a connu depuis trente ans les mêmes tendances qu'au plan régional et national : vieillissement de la population due à l'allongement de la durée de vie et à la baisse de la natalité. Néanmoins, Fourqueux se distingue par un vieillissement plus modéré de sa population avec une part importante de 0-19 ans (autour de 33%) qui reste stable.

Si la part des 0-19 ans a progressé entre 1982 et 1990, suite à la construction des Terres Fleuries, elle a tout de même ré-augmenté entre 1999 et 2005 sans construction nouvelle d'importance. Cela peut traduire une rotation dans le parc de logements, avec l'arrivée de jeunes ménages.

La part des jeunes actifs (de 20 à 39 ans) est en chute constante depuis 1982, passant de 25 à 17% de la population en 25 ans. Cette chute peut s'expliquer par un problème d'offre en petits logements sur la commune, ainsi que par la faible desserte en transport en commun, qui handicapent l'installation des jeunes actifs sur le territoire communal.

La part des actifs plus âgés, à l'image de celle des plus jeunes, reste stable entre 30 et 35% de la population. C'est la tranche d'âge la plus représentée dans la commune.

La part des personnes de 60 ans et plus a augmenté, passant de moins de 10% en 1982 à 17% en 2005, dépassant pour la première fois celle des jeunes actifs.

En comparant la structure par âge de la population de Fourqueux avec celle des Yvelines et de l'Île-de-France, on constate que la part des plus jeunes (0 – 19 ans) est beaucoup plus élevée à Fourqueux que dans le reste de la région, comme la tranche des 40-59 ans. Par contre, la tranche des jeunes actifs, historiquement très présents en Île-de-France, est beaucoup plus faible à Fourqueux. Les personnes âgées y sont également un peu moins représentées que dans le reste du département et de la région.

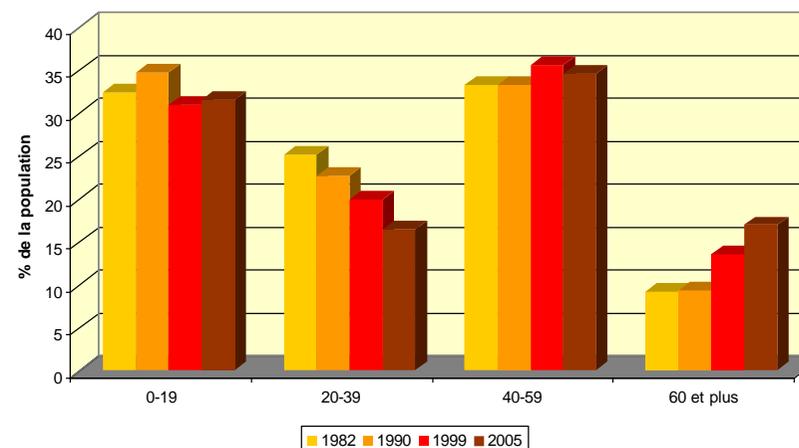
Une difficulté à retenir les jeunes actifs : baisse sensible et régulière des 20 – 40 ans

Une population qui malgré un vieillissement global garde une proportion importante de jeunes de moins de 20 ans.

Source : INSEE recensement général de la population 1999

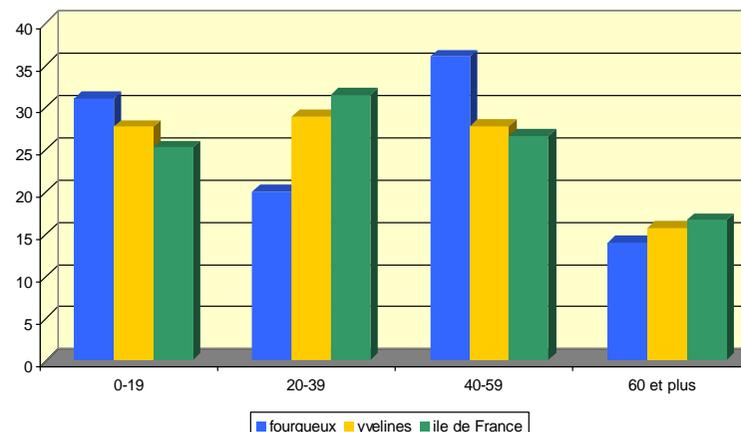
INSEE recensement annuel 2005

évolution de la population par tranche d'âge



Source : INSEE recensement général de la population 1999

Comparaison de la structure par tranche d'âge



3. Les caractéristiques des ménages

La population de la commune est fortement dominée par les cadres et professions intellectuelles qui, malgré une légère baisse depuis 1990, représentent toujours un tiers de la population active en comprenant les retraités de la commune.

Les agriculteurs, qui étaient encore une vingtaine en 1982, ont aujourd'hui totalement disparus, et les ouvriers sont de moins en moins présents dans le paysage professionnel au sein de la population active.

Parmi les catégories socioprofessionnelles qui augmentent, on peut citer les professions intermédiaires et les employés, dont la part est en hausse depuis 1990.

Le phénomène le plus marquant est l'augmentation du nombre de retraités, qui est passé de 10 à 20% entre 1982 et 1999.

La situation géographique de Fourqueux par rapport à Paris et à la Défense qui accueille de nombreuses sociétés étrangères et multinationales ainsi que la proximité du lycée international de Saint Germain en Laye font que la proportion d'habitants d'origine étrangère est importante (environ 10 % des ménages).

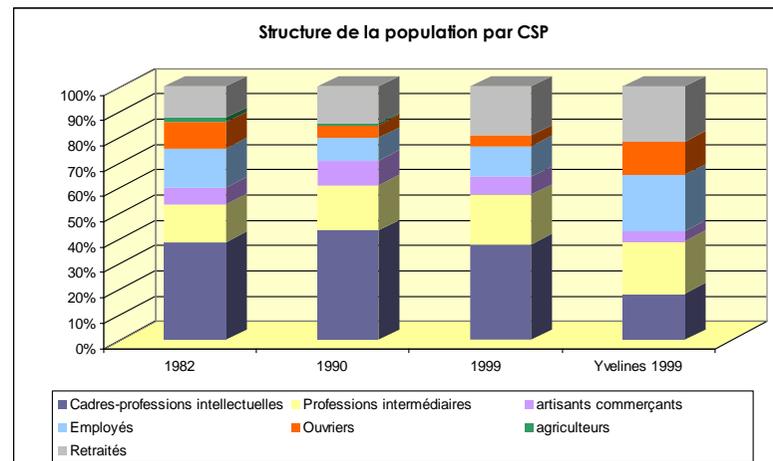
La carte du SDRIF montre que la commune de Fourqueux se situe dans la banlieue Ouest parisienne plutôt aisée. L'écart de revenu avec la moyenne régionale était positif en 1984, et depuis, l'écart s'est encore creusé. Traditionnellement, comme beaucoup de communes de l'Ouest parisien, Fourqueux a toujours attiré une population aisée. Cette caractéristique reste vraie aujourd'hui, même si on note une augmentation des professions intermédiaires, notamment grâce à des opérations de logements plus accessibles comme les Terres Fleuries.

Le revenu moyen par ménage à Fourqueux en 2007 est de 53 463 € par an.

Le taux de chômage est de 7.4% en 2005, bien en dessous du taux régional qui est de 11,7%.

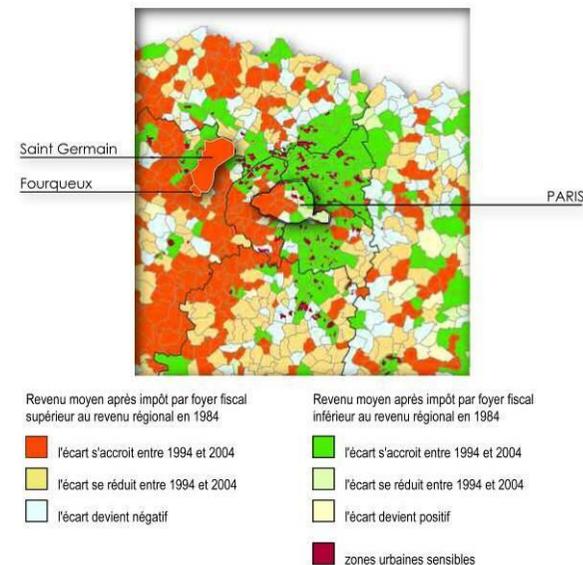
Les caractéristiques des ménages montrent que Fourqueux est un lieu de résidence pour les catégories moyennes ou supérieures mais reste difficilement accessible aux jeunes actifs ou aux personnes aux revenus plus modestes.

Source : INSEE recensement général de la population 1999



Evolution du revenu pour la commune de Fourqueux par rapport à la région Ile-de-France

Projet de SDRIF : données 2004



LES LOGEMENTS

1. Une évolution rythmée par la réalisation d'opérations d'ensemble

Le parc de logements a augmenté de 7,3% entre 1999 et 2005, soit 106 logements de plus qu'en 1999, ce qui fait passer le parc de la commune de 1 445 logements en 1999 à 1 551 en 2005. La plus grosse augmentation du parc s'est déroulée entre 1982 et 1990, où le nombre de logements a doublé en à peine 8 ans.

La construction récente de logements

La construction de logements individuels est relativement faible depuis 1999. Mis à part la livraison du lotissement du Val-Fleuri en 1999-2000 qui comprenait 52 maisons, la production annuelle a chuté jusqu'en 2003 pour se stabiliser autour de 4 logements par an. On note une légère reprise en 2006 avec la mise en chantier de 8 logements, mais l'année 2007 est la première où les logements réalisés ou en cours de réalisation sur la commune sont uniquement collectifs.

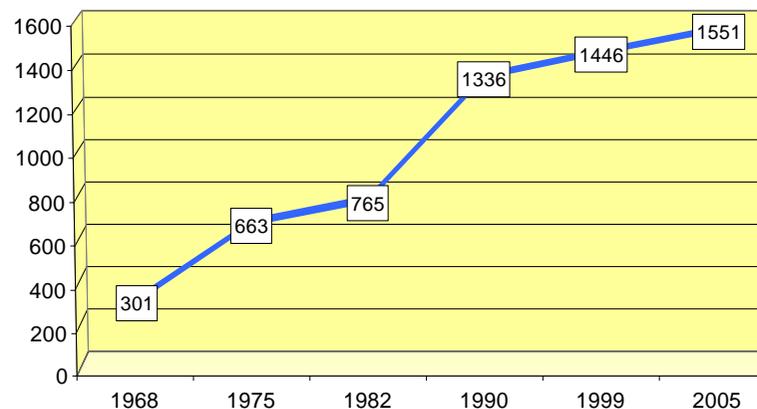
La construction de logements collectifs est irrégulière dans la mesure où les opérations sont relativement importantes. On note une reprise de la construction de logements collectifs en 2006 et en 2007, sous forme de petits ensembles de respectivement 14 et 4 unités.

Globalement, l'évolution du parc de logements présente des phases assez contrastées. Le rythme de construction est lié aux opérations d'ensemble, car en dehors de ces opérations, il est très faible.

Une augmentation du parc de logements contrastée depuis 1968, au gré des constructions d'ensemble.

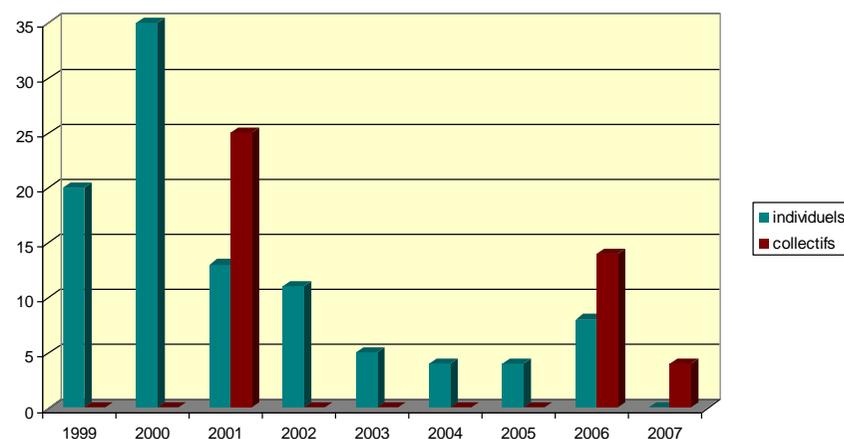
Source : INSEE RGP 99

Evolution du nombre de logements



Source : Sitadel

Les logements commencés de 1999 à 2006



2. Un parc de logements qui ne permet pas un parcours résidentiel complet.

La répartition des formes d'habitat

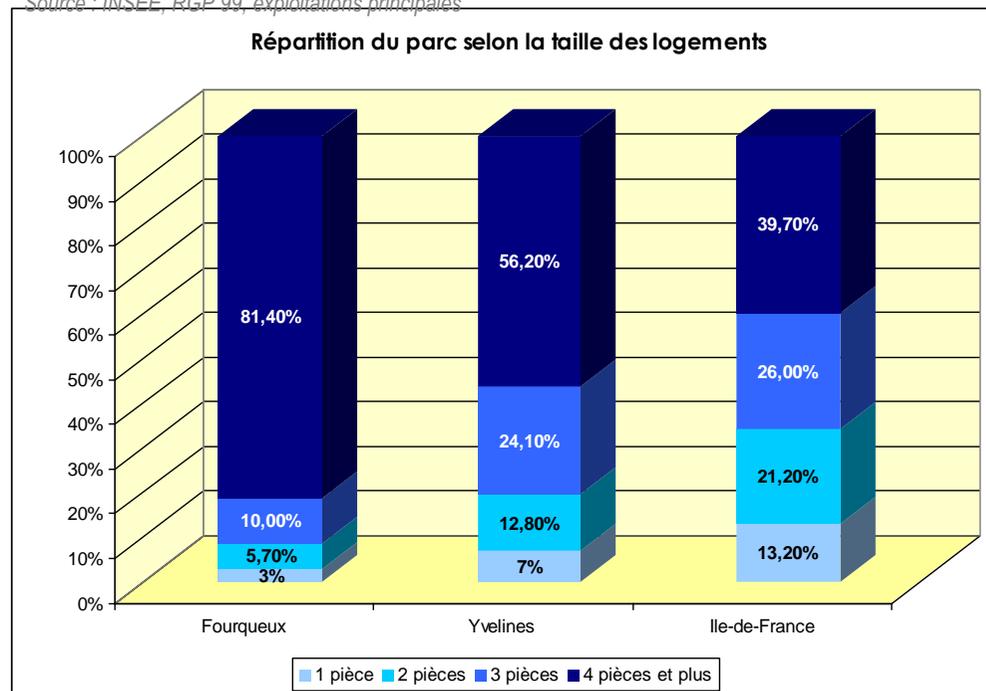
Les appartements représentaient 27,4% du parc des résidences principales en 1999 et les maisons 71,0%. Cette proportion est restée la même en 2005, avec une légère progression des appartements qui passent à 28% du parc. Cela est en partie dû à la livraison d'une opération de 24 logements en 2001. Ces chiffres, issus du recensement partiel de la population de l'INSEE de 2005, ne prennent pas en compte les opérations de logements collectifs commencées en 2006 et 2007.

La taille des logements

Fourqueux présente une majorité de grands logements (4 pièces et plus), qui correspond à l'importance de son parc d'habitat individuel. Cette proportion n'a pas véritablement évolué entre 1999 et 2005, par contre le nombre de pièces moyen par logement est passé de 5,1 à 5,3. Cette proportion est beaucoup plus élevée que dans les Yvelines, même si le département présente lui aussi une majorité de grands logements. Cette typologie diffère de la région Ile-de-France qui présente une majorité de logements de taille petite et moyenne.

La faiblesse de l'offre en petits et moyens logements à Fourqueux (moins de 20% du parc) ne permet pas de proposer une offre diversifiée adaptée à tous les types de ménages et de répondre aux besoins des jeunes actifs notamment.

Source : INSEE, RGP 99, exploitations principales



Un parc de logements dominé par les maisons individuelles et les logements de grande taille.

3. Un retard qui se comble en matière de logement social

La commune possède en 2007 129 logements sociaux au sens de l'article 55 de la loi SRU (Solidarité et Renouvellement Urbains), soit 8,3% du parc (sans compter les logements communaux qui ne sont pas pris en compte au titre de la loi SRU mais qui sont pourtant effectivement présents sur le territoire communal). Il manque 160 logements sociaux éligibles à la loi SRU à construire pour atteindre le taux de 20% du parc.

Deux bailleurs sociaux se partagent actuellement le parc social :

- La SA HLM Batigère Ile-de-France, qui possède 63 logements, tous situés dans la résidence Claude Monet, allée des Cerisiers et allée des Groseilliers.
- La SA HLM Immobilière 3F, qui en possède 66, répartis entre la résidence Fourqueux (25 logements) située rue des Trois Quignons, la résidence Les Terres Fleuries (16 logements) située rue des Rafferies, et celle du Val Fleuri (25 logements), rue de Clerambourg.

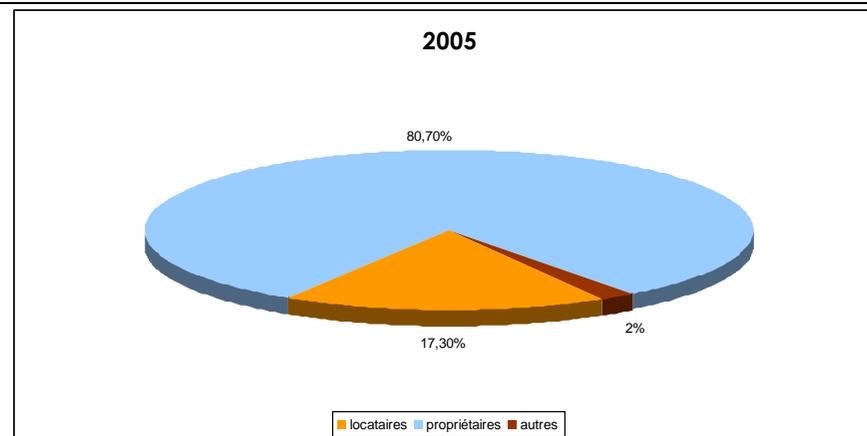
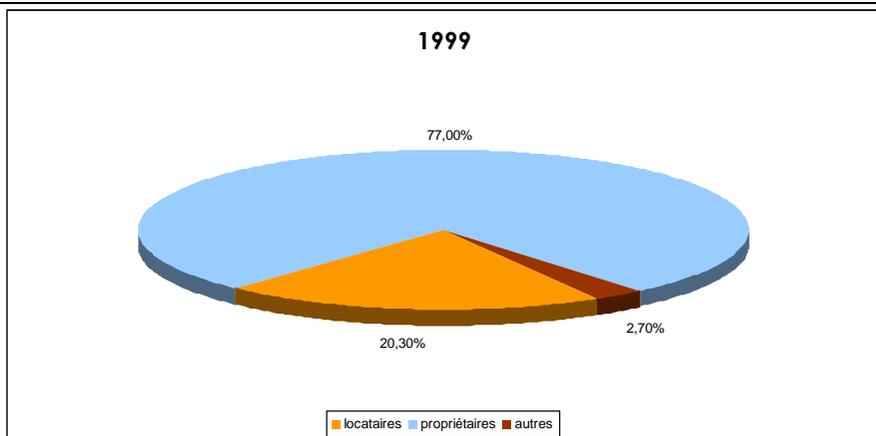
Le parc de logements sociaux est assez récent. La première opération a été réalisée en 1986, c'est la résidence Claude Monet, suivront celles des Terres Fleuries en 1989, puis Fourqueux (1997) et enfin le Val Fleuri en 2000. Depuis cette date, aucune nouvelle opération n'a été réalisée, mais la commune entend poursuivre l'augmentation de son offre sociale, pour permettre une amélioration des parcours résidentiels.



4. Les caractéristiques des ménages et l’évaluation des besoins en logements

Le statut d’occupation des logements

Le statut d’occupation des logements est de plus de 80% de propriétaires et de 17% de locataires. La proportion de propriétaires occupants est en augmentation par rapport à 1999, en hausse de 3 points, tandis que celle des locataires a tendance à se réduire, passant de 20 à 17%. Il manque une offre en logement locatif (privé ou social) pour permettre un parcours résidentiel complet sur le territoire communal.



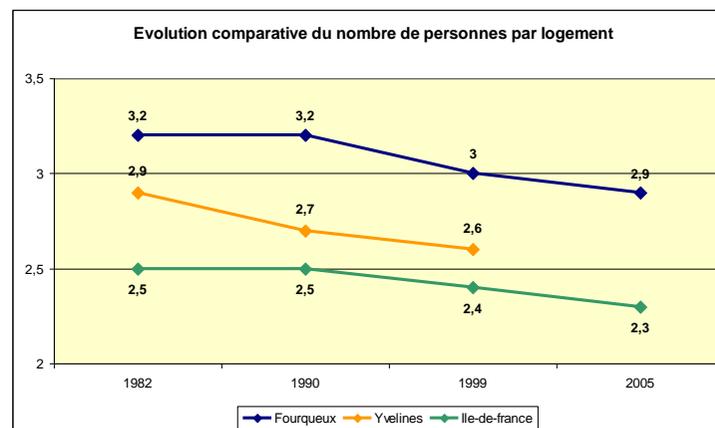
L'évolution du nombre de personnes par ménage

Le nombre moyen de personnes par ménage dans la commune de Fourqueux a diminué depuis 1982, passant de 3,2 à 2,9. On retrouve cette même tendance dans le département des Yvelines et au sein de la région Ile-de-France.

Néanmoins Fourqueux conserve un nombre moyen de personnes par ménage bien supérieur en 2005 à ceux du département et de la région. Ceci s'explique par un habitat largement dominé par les grands logements (4 pièces et plus), qui attirent majoritairement des familles.

La baisse du nombre de personnes par ménage peut s'expliquer par le vieillissement de la population. En effet, le nombre de ménages retraités contribue à la baisse de la taille moyenne des ménages.

80% des occupants sont propriétaires de leur logement.



L'évaluation des besoins en logements

Fourqueux pâtit d'une trop grande homogénéité de son parc, ainsi que de ses statuts d'occupations. Un axe d'intervention se dégage, la poursuite de la diversification du parc en terme :

- de typologies bâties.
- d'offre locative : augmenter la proportion de logements locatifs sociaux et privés afin de garantir un accès au logement aux jeunes de la commune et aux personnes âgées.
- de typologies de logements : diversifier l'offre en logements vers des tailles moyennes ou petites, afin d'assurer un parcours résidentiel et de répondre aux besoins des habitants.

Les perspectives de construction de logements, et leurs conséquences démographiques prévisibles.

Rappel des évolutions constatées sur la période 1999/2005

En 1990, Fourqueux comprenait 4054 habitants pour 1249 résidences principales, ce qui fait 3,24 personnes par logement.

En 1999 : 4156 habitants pour 1374 résidences principales, ce qui fait 3,02 personnes par logement

Sur cette période de 9 ans, le parc de logement a augmenté de 10 %, mais la population n'a augmenté que de 2,51 %, cela s'explique par le fait que le nombre de personnes par logement a diminué de 0,22 en moyenne, soit 0,02 par an.

En 2005, la population était de 4217 habitants pour 1472 résidences principales, soit 2,86 personnes par logement. Le nombre de personnes par logements a continué à diminuer en moyenne de 0,3 personnes par an. Entre 1990 et 2005, le parc de résidences principales a augmenté de 233 logements. Le « point mort », c'est-à-dire le nombre de logements qu'il aurait fallu construire entre 1999 et 2005 pour maintenir la population au niveau où elle en était en 1990 était de 168 logements, or en ont été construits 223, ce qui signifie que la production de 168 logements constitue le « point mort » soit 11 logements par an, les autres logements construits (55) ont permis une légère augmentation de population.

Pour l'avenir, les orientations retenues dans le cadre du PLU permettent la construction d'environ 200 logements, en 15 ans, soit d'ici 2025.

Sur cette période, il apparaît raisonnable de retenir les hypothèses suivantes :

- Compte tenu de l'état de l'offre et de la demande à Fourqueux et dans le bassin d'emploi, le taux de vacance devrait rester faible, aux environs de 4%, correspondant au taux actuel.
- Les démolitions devraient rester négligeables car il n'y a pas de logements insalubres ou vétustes, l'ensemble du parc est en bon état.
-

En conséquence, le parc de résidences total devrait être de 1 559 + 200, soit 1 759 logements à l'horizon 2015. Le parc de résidence principal correspondant à 95 % du parc de logements total, cela ferait 1 670 logements.

Si le nombre moyen de personnes par logement continue à diminuer au même rythme pour atteindre environ 2,66 personnes par logement à l'horizon 2020, cela ferait une population de 4 440 habitants, soit une augmentation de 270 habitants par rapport à la population de 2007, ce qui équivaut à une augmentation de 6,5 % en 15 ans.

Si le nombre de personnes par logements se stabilise à son niveau actuel, cela ferait une population de 4 770 habitants, soit une augmentation de 600 habitants par rapport à la population de 2007, ce qui équivaut à une augmentation d'environ 14 % en 15 ans.

La perspective réelle d'augmentation de la population se situera vraisemblablement entre ces deux estimations.

Compte tenu de la typologie des logements qui seront construits (majorité de logements de taille petite ou moyenne, dont une partie significative de logements sociaux), cette augmentation de population estimée entre 270 et 600 habitants devrait se faire en grande partie au profit de ménages jeunes (jeunes ménages de la commune issus de la décohabitation ou ménages arrivant sur la commune).

LES ACTIVITES

1. Une prédominance des activités de services

La commune de Fourqueux compte 51 entreprises qui totalisent 572 emplois en 2006.

Ce n'est pas une commune qui comporte de véritables industries. Il n'y a aucune installation soumise à la réglementation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE).

L'économie est surtout basée sur les services, qui rassemblent plus de 77% des emplois. Il s'agit soit d'équipements publics et privés (mairie, école, trésor public...), soit d'équipements commerciaux (supérettes...).

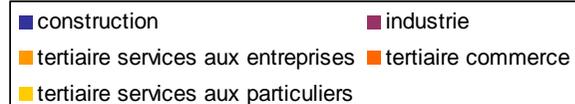
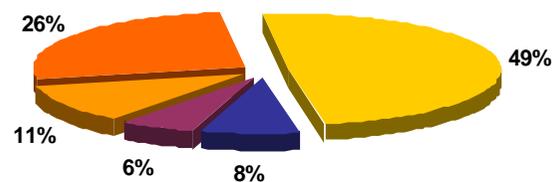
Le commerce représente plus de 33% des établissements et offrent 37% des emplois.

La répartition des activités est la suivante :

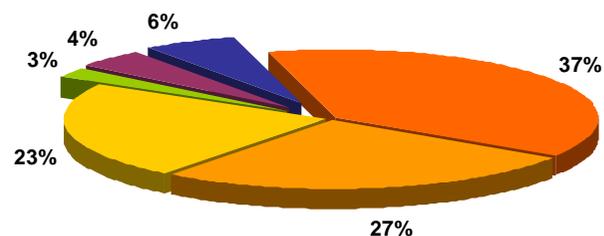
- commerces (alimentation, cafés et restauration, boulangerie...) : 13
- artisans (maçons, taxis, menuisiers) : 16
- entreprises (informatique, nettoyage, bureaux d'études) : 20
- santé (pharmacie, dentiste) : 20

Source : d'après les données de l'annuaire des entreprises de Fourqueux, site Internet de la ville

Répartition des entreprises par secteurs d'activités



La répartition des emplois par secteurs d'activités



2. Les commerces

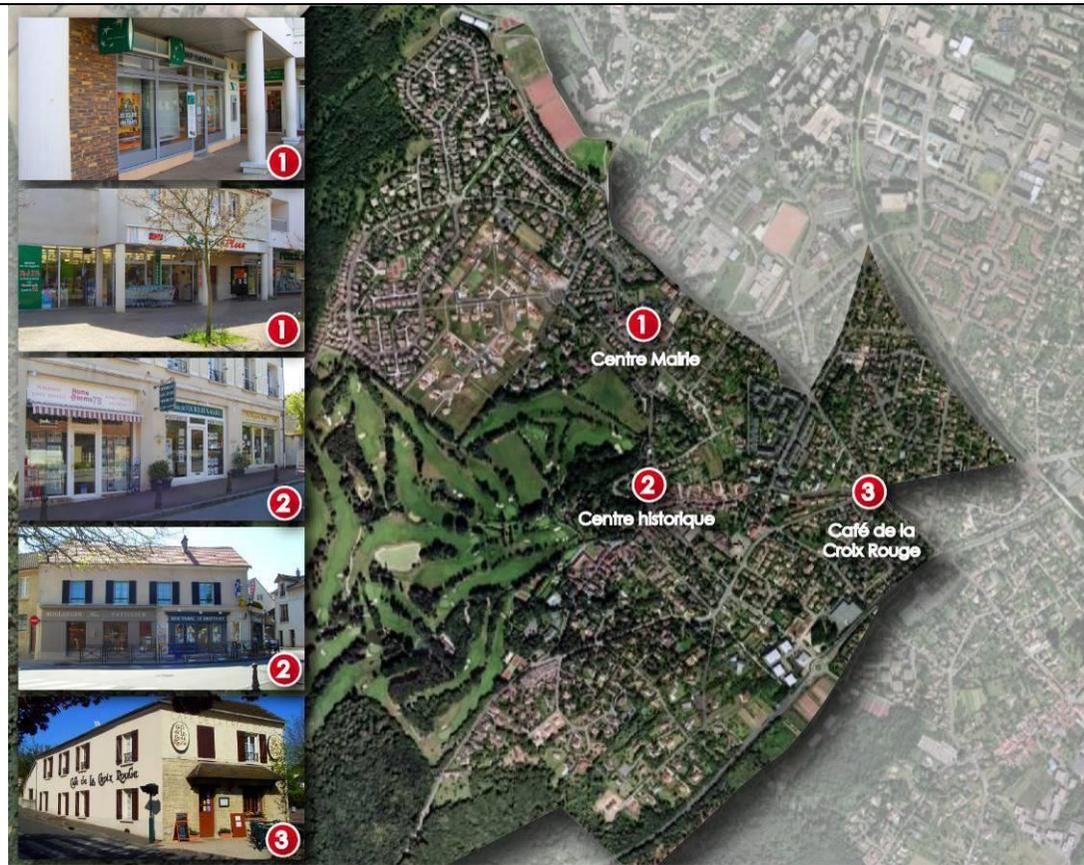
Le potentiel commercial de la commune pourrait être mieux exploité bien que la situation se soit améliorée depuis quelques années. Fourqueux compte une superette (287m² de surface de vente et 165m² de réserve), une épicerie, un boulanger, une pharmacie, une teinturerie, un coiffeur, une librairie, un institut de beauté, deux agences immobilières, deux cabinets d'assurance, une banque, une auto-école. Un marché se tient par ailleurs chaque mardi et chaque samedi, sur la place du village.

Les commerces se répartissent autour de deux pôles principaux : le centre historique (2), qui accueille un bar-tabac, un restaurant, une boulangerie, un institut de beauté, deux agences immobilières et une boutique de décoration, organisé autour de la place du marché.

Le centre mairie (1), accueille autour d'un espace public, un petit centre commercial situé en face de la mairie. Il regroupe une superette, une pharmacie, une banque, une pizzeria, une compagnie d'assurance, un salon de coiffure, un pressing et un centre de conduite.

On peut noter également la présence du plus ancien restaurant de la ville, le café de la Croix Rouge, situé au carrefour de la Croix Rouge.

Par ailleurs, dans un périmètre assez proche autour du territoire communal, l'offre commerciale est riche et diversifiée : on peut citer le centre ville de saint Germain en Laye et le centre commercial du Bel Air, rue de l'Aurore à Saint-Germain-en-Laye ainsi que plusieurs centres commerciaux d'envergure départementale comme Parly 2 (Le Chesnay) ou Chambourcy Orgeval.



Une activité commerciale de proximité qui s'articule principalement autour de deux centres.

3. La zone d'activités

Fourqueux dispose d'une zone d'activités, le Business Parc située à l'Est de la commune, le long de la RD 98. De nombreuses entreprises y sont installées, elle est desservie par la ligne de bus Véolia F qui relie Fourqueux – Ferme des Hézards à la gare RER de Saint - Germain - en -Laye.

Ce parc propose des services aux entreprises, notamment un restaurant interentreprises et un parking gardé.

Les entreprises présentes sur le site :

- KONICA MINOLTA BUSINESS SOLUTION
- FNAC EVEIL ET JEUX
- VION Ile de France
- FRANCELOT S.A.S.
- MENSHEN EMBALLAGES
- S.N.C. GESLOTS
- S.N.C. KHOR IMMOBILIER
- JBN/SECOJAV Expertise Comptable
- AGENOR SCI
- GERMINAL S.A
- DUBOIS – RATHERY Architectes
- VIROULET
- SEMATEC

La zone des Basses Auges : un pôle attractif pour accueillir de nouvelles activités de l'autre côté de la RD 98



4. l'emploi

Après une augmentation entre 1999 et 2000, l'emploi sur la commune se stabilise autour de 600 postes, avec un léger fléchissement depuis 2004. Le secteur des services reste le plus représentée, et reste stable entre 300 et 400 emplois.

Le commerce, après avoir été en hausse quasi-constante depuis 1999 pour atteindre 245 emplois, chute depuis 2005 et est repassé sous la barre des 200 emplois.

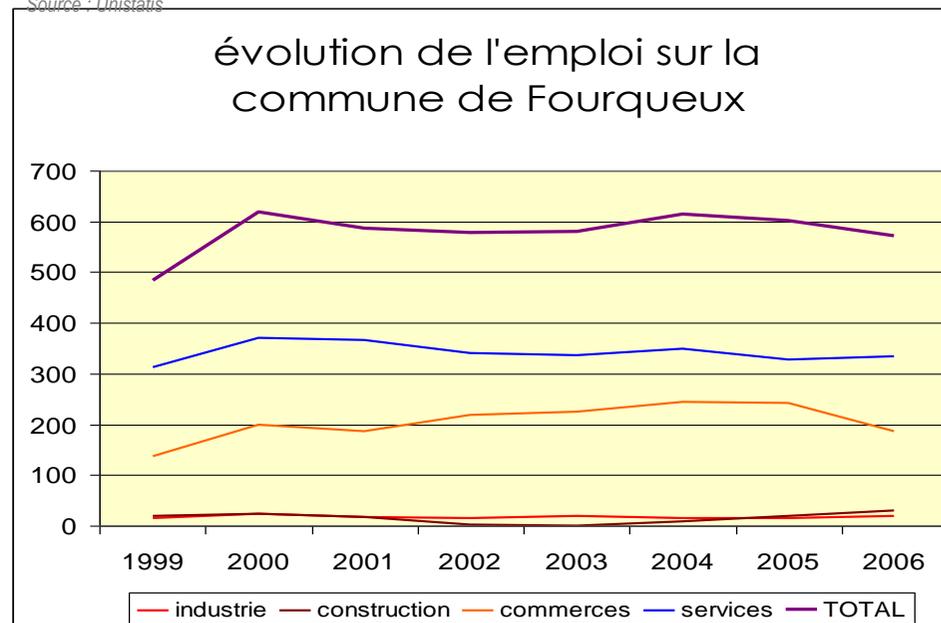
L'industrie et le secteur de la construction ne représentent qu'une faible part des emplois de la commune mais restent stables aux alentours des 50 emplois.

Le taux d'emploi

Si l'on rapporte le nombre d'emplois sur la commune au nombre d'actifs ayant un emploi, le taux d'emploi est de 0.37. Ce taux d'emploi relativement faible révèle le caractère essentiellement résidentiel du territoire communal. Cette caractéristique est confirmée dans le chapitre suivant concernant les flux domicile-travail.

En 1999, le taux d'emploi des Yvelines était de 0.77.

Source : Unistatis



5. Les déplacements domicile - travail

Fourqueux est une commune résidentielle située au cœur d'un bassin d'emplois dynamique.

Les lieux de travail des actifs fourqueusiens se répartissent de la façon suivante :

- 14% travaillent à Fourqueux
- 30% travaillent dans une commune des Yvelines hors Fourqueux
- 54% travaillent dans les autres départements de l'Île-de-France (Paris, La Défense)
- 2% travaillent en dehors de la région Île - de - France

La forte proportion d'actifs sortant du territoire communal témoigne de son caractère fortement résidentiel.

Les actifs sortants privilégient la voiture individuelle pour la grande majorité d'entre eux (61%), ce qui est la conséquence de la faiblesse du réseau de transports en commun sur le territoire. Ils ne sont utilisés que par 13% des actifs (22% pour les Yvelines et 33% pour l'Île de France).

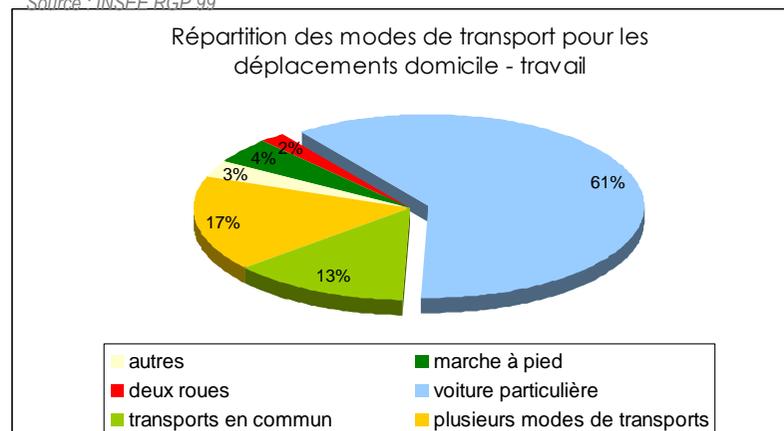
L'accessibilité aux pôles d'emploi en transports en commun devrait s'améliorer une fois la ligne de la grande ceinture achevée en complément des lignes actuelles.

Un taux d'emploi faible qui induit une importance des déplacements domicile - travail.

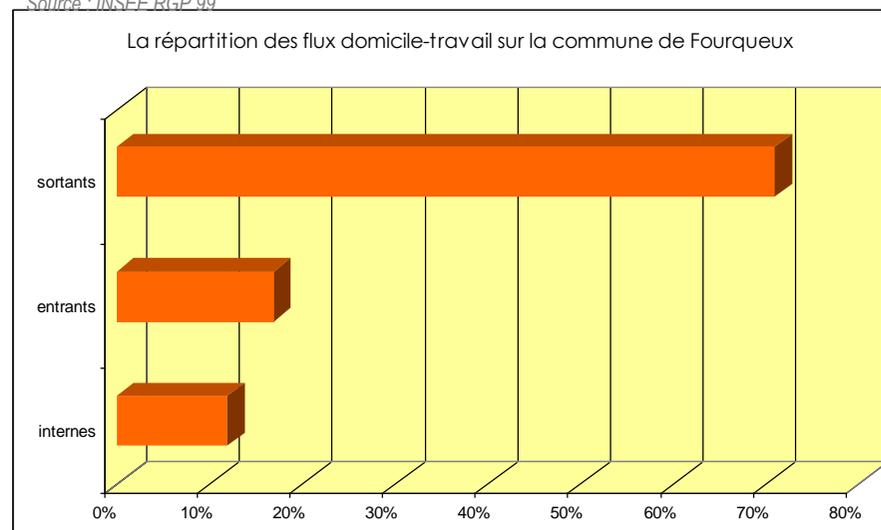
Plus de la moitié des actifs utilisent leur voiture particulière pour se rendre à leur travail.

Travailler sur les déplacements en transports en commun domicile – travail.

Source : INSEE RGP 99



Source : INSEE RGP 99

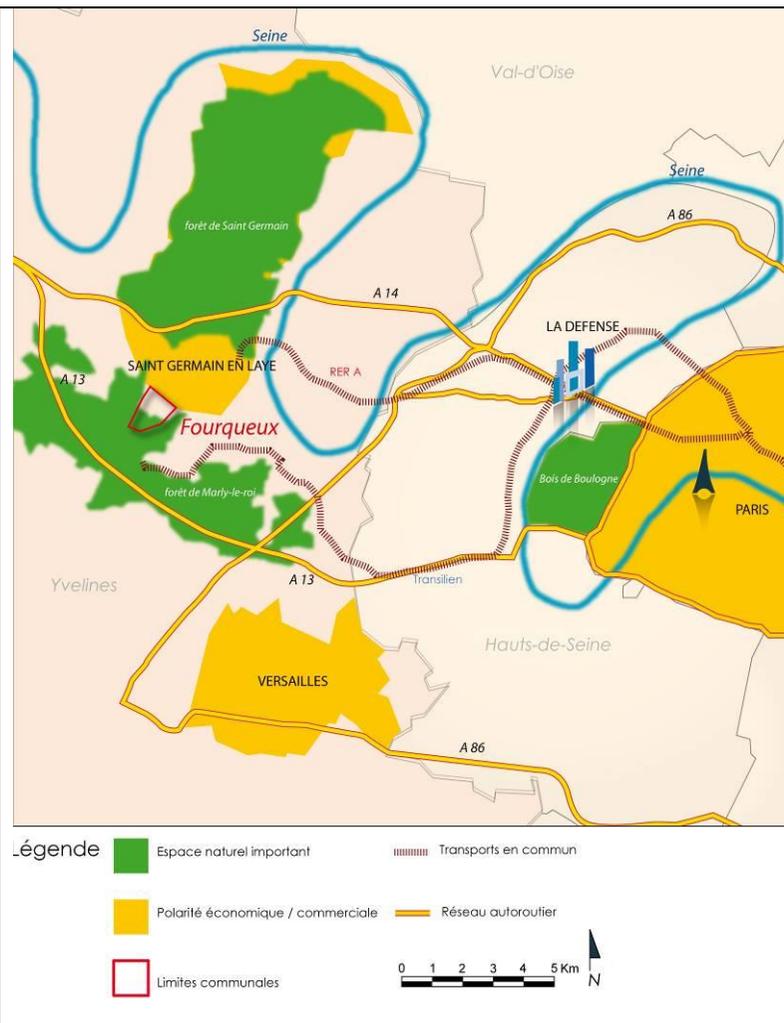


L’ETAT INITIAL DE L’ENVIRONNEMENT

CARACTERISTIQUES GENERALES

1. Un territoire inscrit dans la ceinture verte de l'Ouest parisien

Située dans l'Ouest parisien, la commune de Fourqueux s'inscrit dans une ceinture verte formée par les massifs forestiers de Marly et de Saint Germain en Laye, elle bénéficie ainsi d'un environnement paysager de qualité.



2. La topographie et l’hydrographie

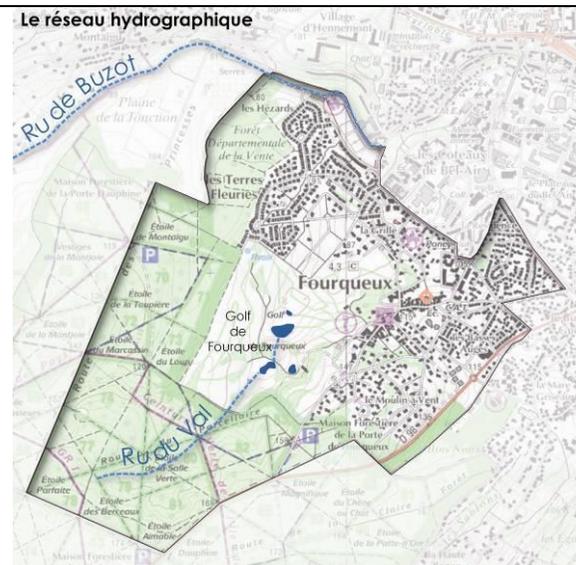
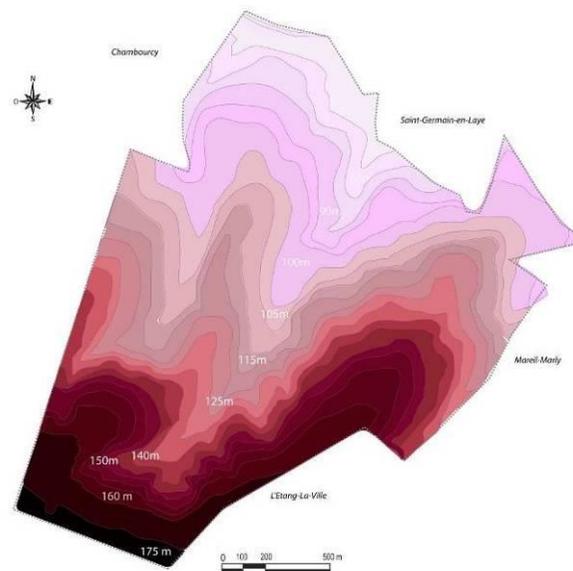
Le site de Fourqueux se situe à une altitude comprise entre 175 mètres et 75 mètres, soit un dénivelé de 100 m orienté Sud – Nord. La pente moyenne est de 6,5%.

Les coteaux au Sud, ainsi que la succession de vallons et des crêtes parallèles entre elles, structurent la topographie communale selon des lignes de force de direction Nord-Est/Sud-Ouest, qui viennent buter sur le ru de Buzot.

Les coteaux forment de larges festons. L’élément le plus marquant du relief résulte de la présence de la vallée du ru du Val qui traverse la commune du Sud au Nord en passant par le golf.

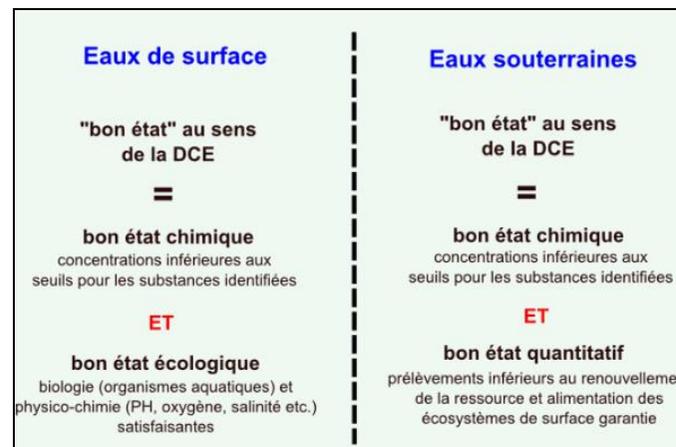
En ce qui concerne l’hydrographie, le ru de Buzot est le principal cours d’eau communal. D’orientation est-ouest, il parcourt la commune en limite de Saint-Germain-en-Laye. Après avoir début son cours dans la forêt de Port-Marly à 170m d’altitude, il s’écoule dans un talweg. Son régime est non pérenne, dépendant de la météo. Il fait courir à la commune des risques géographiquement très limités d’inondation en cas de fortes précipitations. Ce petit cours d’eau débouche directement dans la Seine au Pecq.

Le ru du Val complète le réseau hydrographique de la commune. Ce cours d’eau non pérenne d’orientation sud-ouest / nord-est débute son parcours dans la forêt domaniale de Marly-le-Roi avant de s’insérer dans un talweg marqué. Ce ru se jette dans les étangs présents dans le golf de Fourqueux. Le déversoir de ces étangs a été drainé dans la partie en aval du golf. Le débit du ru du Val est très variable. Il dépend étroitement des conditions climatiques.



Le ru de Buzot, un cours d’eau aux franges du territoire peu mis en valeur aujourd’hui.

<p>Le SDAGE du Bassin Seine Normandie Le ru de Buzot et le ru du Val dépendent du bassin versant de la Seine. L’ensemble du bassin versant de la Seine est géré par le SDAGE du Bassin Seine Normandie qui fut adopté par le comité de bassin le 29 octobre 2009 et entré en vigueur le 17 décembre 2009 pour la période 2010-2015. Le SDAGE fixe ainsi les orientations d’une gestion équilibrée de la ressource en eau, ainsi que les objectifs qualitatifs à atteindre pour chaque masse d’eau comme le préconise la Directive Cadre sur l’Eau (DCE). Il s’agit d’un objectif de bon état chimique et écologique des masses d’eau superficielles un bon état chimique et quantitatif des masses d’eau souterraines.</p>
<p>Le ru de Buzot répond à ces objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Objectif de l’état écologie : bon état - Délais d’atteinte de l’objectif écologique: 2021 - Etat écologique hors polluant spécifique : 3
<p>En ce qui concerne les masses d’eaux souterraines, la commune est située dans les « alluvions de la Seine moyenne et aval » qui ont un objectif d’état global de « bon état » à une échéance de 2027 et un objectif qualitatif de « bon état chimique » à un délai de 2027 également. Les paramètres du risque de non atteinte du bon état sont les pesticides, le NO3 et les OHV (Organo-Halogénés Volatils). Les objectifs quantitatifs pour ces masses d’eau souterraines sont un « bon état » d’ici à 2015</p>



Les orientations du SDAGE Seine Normandie

3. La géologie

- Meulière de Montmorency

Ce sont des roches siliceuses, généralement celluleuses, associées à des argiles bariolées. Elles sont situées sur la partie Nord de la commune.

- Argiles à corbules et à marnes

Ces formations correspondent aux argiles à Corbules et marnes à Huîtres.

- Calcaire

Le calcaire de Sennois, est représenté sous une marne blanche terminale par des marnes sablo-calcaires grises. Cette formation est également présente au Sud de la commune.

- Les sables de Monceau

Les sables de Monceau sont représentés exclusivement sur la partie Nord de la zone près de Villennes-sur-Seine (épaisseur d'environ 2 m).

- Le Calcaire de Saint Ouen

Le Calcaire de Saint Ouen existe sur toute l'étendue de la carte géologique de Versailles, généralement sous forme de marnes blanchâtres.

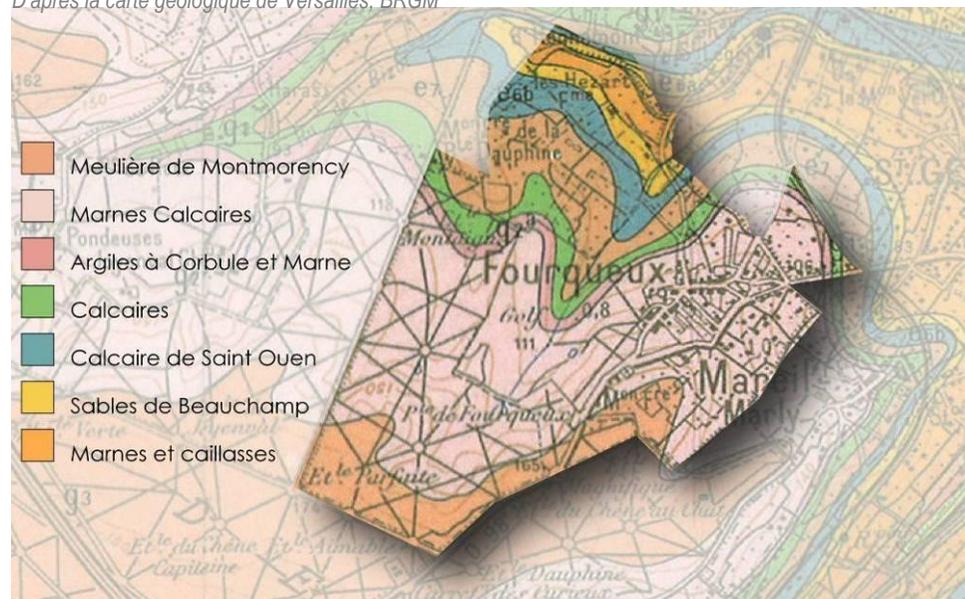
- Sables de Beauchamp

Cette formation se présente sous forme de sables verdâtres ou jaunâtres parfois argileux avec, localement, des passées gréseuses.

- Marnes et caillasses

Cette formation géologique existe sur l'ensemble de la zone d'étude avec une profondeur avoisinant les 10 à 15 mètres, essentiellement constitués de marnes blanchâtres et jaunâtres alternant avec des bancs de calcaire dur à pâte fine.

D'après la carte géologique de Versailles, BRGM



**On ne note pas de contrainte particulière liée à la géologie en ce qui concerne la construction.
Seul un aléa moyen de retrait et gonflement des argiles doit être pris en compte.**

L'hydrogéologie

Les principaux aquifères à considérer sur la zone sont les suivants :

- nappe suspendue de la base des Sables de Fontainebleau, souvent difficile à capter en raison de la finesse des sables, surtout intéressante sur le flanc Nord Est de la butte des Alluets-le-Roi et sur le flanc Sud Ouest de la butte de Thoiry, dans la région de Jouars-Ponchartrain, et en profondeur sous le plateau de Bois-d'Arcy.

C'est cet aquifère perché, directement en relation avec les cours d'eau de la zone, qui jouera un rôle fondamental dans les phénomènes d'inondation et de ressuyage des sols en période pluvieuse.

- nappe des Sables de Cuise ou du Sparnacien supérieur vers la limite Nord de la carte géologique, localement sur le flanc Sud de Fontenay-le-Fleury.

- nappe Lutécienne déterminée par les argiles Sparnaciennes, pouvant être intéressantes en raison de ses sables grossiers à sa base.

- nappe phréatique des alluvions anciennes de la vallée de la Seine. Dans ce dernier cas, lorsque le substratum est constitué par de la craie, la recherche de forts débits nécessite généralement une prospection plus profonde dans la craie fissurée.

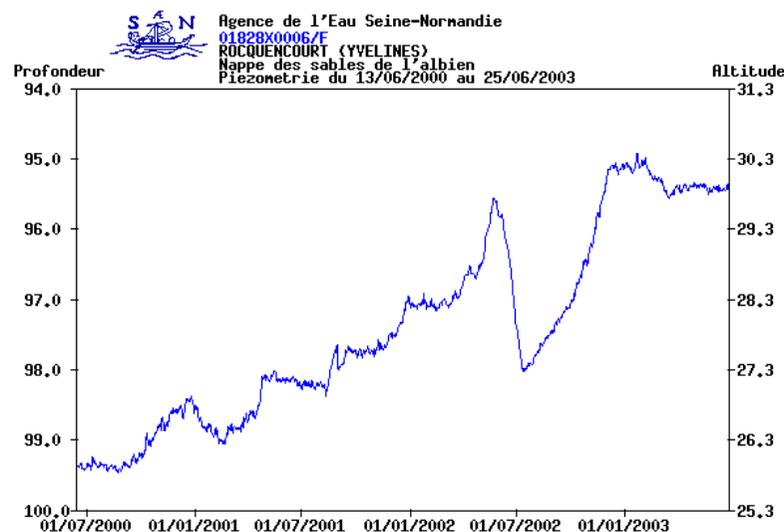
- circulation dans les Calcaires Bartonniens et Lutéciens voire dans la craie.

- nappe captive (artésienne) de l'Albo-Aptien (Sables verts), actuellement exploitée par un certain nombre de forages à Poissy, Carrières-sous-Poissy, Maisons-Laffitte, Le Pecq, Bougival, Rocquencourt.

L'évolution du niveau piézométrique de cet aquifère profond (1978 à 2003), à la station de référence 01828X0006/F de Rocquencourt montre une diminution régulière de sa capacité hydrique de 1982 à 1998 en raison des saisons relativement sèches qui se succèdent. Depuis cette date, cet aquifère a tendance à se recharger.

Il faut préciser, étant donné sa typologie (nappe profonde et captive), que cet aquifère ne jouera aucun rôle dans les phénomènes d'inondation et de ressuyage des sols des eaux claires au sein des collecteurs d'assainissement.

 Station : 01828X0006/F	
Réseau : Agence de l'Eau Seine-Normandie	
8838 mesures entre le 13/06/1978 et le 25/06/2003	
Nature : FORAGE	Région : Ile de France
Créé le : 13/06/1978	Département : YVELINES
Bassin : AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE	Commune : ROCQUENCOURT
Couche aquifère : Nappe des sables de l'albien	X : 582740 Y : 2425482
Auteur Description : -	Altitude : 123.0 metres
Matériel : Centrale automatisée	Profondeur : 518.0 metres



4. Le climat

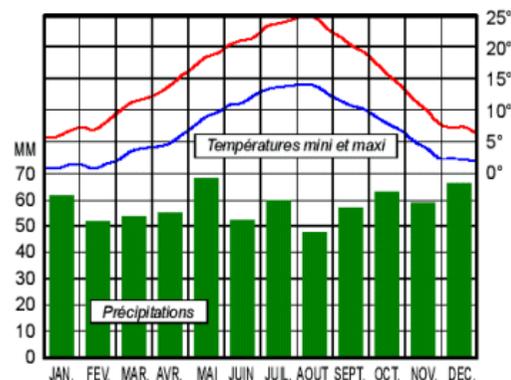
Située dans le bassin parisien, la commune de Fourqueux bénéficie d'un climat « océanique dégradé ». Le suivi des températures et des précipitations est assuré par Météo France, la station la plus proche étant celle de Trappes (Yvelines).

Le climat des Yvelines se situe entre le climat océanique relativement uniforme des côtes de la Manche et le climat continental des régions de l'Est. La température moyenne annuelle calculée sur les 30 dernières années est de 10,7°C (elle a augmenté d'un demi degré par rapport à la normale entre 1961-1990).

La moyenne des précipitations annuelles est quasiment homogène sur le département ; avec 695 millimètres pour la période 1971-2000, elle augmente également légèrement.

Fourqueux est implantée sur un coteau exposé nord-est donc peu ensoleillé mais à l'abri des vents dominants d'ouest.

Moyennes mensuelles des températures et des précipitations sur la commune de Fourqueux calculées sur les 30 dernières années



Température la plus basse	-15,8 °C
Jour le plus froid	17/01/1985
Année la plus froide	1963
Température la plus élevée	36,6 °C
Jour le plus chaud	01/07/1952
Année la plus chaude	1990
Hauteur maximale de pluie en 24h	78,9 mm
Jour le plus pluvieux	17/06/1970
Année la plus sèche	1949
Année la plus pluvieuse	2000

Données Météo France

LES PAYSAGES ET LES ESPACES VERTS

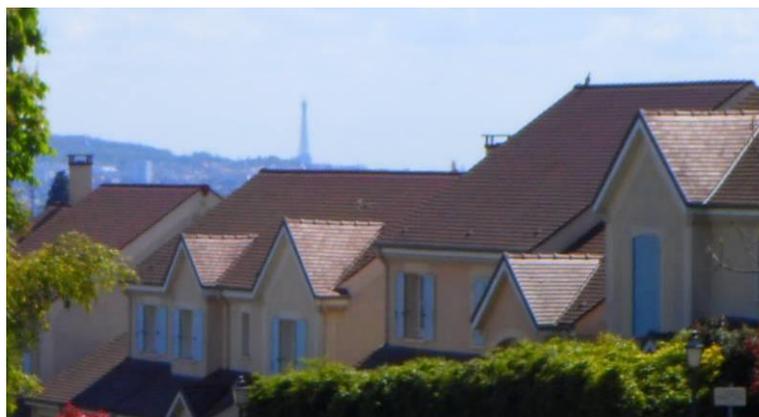
1. Une réelle qualité paysagère

La commune, de par sa topographie, offre des paysages variés, de la forêt (au Sud), au centre ancien, en passant par les quartiers plus récents de la mairie ou des lotissements situés à l'Ouest.

Le ru du Val, qui s'écoule du Sud au Nord de la commune, la sépare en deux entités paysagères distinctes :

- l'une, à l'Est, est en grande partie urbanisée et ne possède plus guère de paysages naturels. L'urbanisation s'est faite à partir du bourg ancien, village de crête surplombant la vallée organisée autour d'une rue étroite.
- l'autre, à l'Ouest, appelé « la plaine », a longtemps été le terrain de cultures maraîchères, elle est aujourd'hui en grande partie urbanisée.

L'altitude et les dénivelés permettent des vues sur Paris, notamment sur la tour Eiffel, depuis le Nord-Ouest de la commune. A contrario, le golf n'est que très peu visible depuis l'espace public communal, les ouvertures étant peu nombreuses.



2. Les unités paysagères remarquables

Les grandes entités

La forêt et le golf

Fourqueux possède 261 hectares d'espaces forestiers et végétalisés, dont une grande partie est composée par la forêt de Marly-le-Roi.

Le Golf prend également une part importante du territoire communal, c'est le deuxième espace vert de la ville.

La Forêt de Marly, un poumon vert et un lieu de promenade des fourqueusiens.



Légende

-  Forêt de Marly-le-Roi
-  Golf de Fourqueux
-  Espace vert - jardin public
-  Terrain de sports - d'activités
-  Les abords du ru de Buzot
-  Anciens vergers, terrains agricoles en friche
-  Sente piétonne
-  Alignement d'arbres
-  Arbre remarquable
-  Ru de Buzot

Les parcs et jardins publics

La commune dispose également de quelques parcs et jardins publics.

Les espaces formés par les abords du ru de Buzot, le square des Terres Fleuries et la promenade du Val Fleuri constituent des amorces de trame verte au Nord de la commune. Pourtant, ces espaces restent séparés les uns les autres pour des raisons d’aménagement ou d’urbanisme. Ainsi, les abords du ru de Buzot ne peuvent être directement reliés au square des Terres Fleuries dans la mesure où le seul lien logique serait de réaliser la continuité verte via les terrains de sports, mais ceux-ci sont en contre bas de l’avenue de la ferme des Hézard, ce qui constitue une soudaine coupure topographique mais surtout une coupure routière.

En ce qui concerne le lien entre le square des terres Fleuries et la promenade du Val Fleuri, il ne s’agit pas véritablement d’un lien vert à part entière mais plutôt d’un cheminement de liaisons douces continues, simplement scindées par la traversée de quelques axes de desserte routière à très faible circulation. Sur le secteur du Val Fleuri, une présence plus importante d’arbres et arbustes, en lien avec le square des Terres Fleuries pourrait éventuellement constituer des espaces refuges pour des espèces animales et ainsi participer plus spécifiquement à une connexion biologique à l’intérieur des espaces urbains, servant de fil conducteur écologique aux parcelles boisées et fortement végétalisées de ce quartier.

Les abords du Ru de Buzot

Amorce de coulée verte, assez peu engageant au premier abord, cet espace constitue une promenade agréable, à travers un chemin arboré, le long du Ru de Buzot en direction des espaces naturels de la Forêt de Marly, de la plaine de la Jonction, de la Forêt de Saint Germain en Laye et du Désert du Retz.



Le square des Terres Fleuries

Tout en longueur, cette coulée verte traverse le quartier qui porte le même nom. Bien aménagé avec de nombreux jeux et espaces de détente, cette promenade contribue à la qualité de vie et à la dynamique du quartier.



<p>La promenade du Val Fleuri Longeant le mur en pierre ceinturant le Golf, cet espace est une promenade récemment aménagée, très empruntée par les fourqueusiens, qui reprend l’ancien tracé du chemin rural situé au pied des anciens vergers. Comme témoignage du passé agricole de la commune, des pieds de vignes ont d’ailleurs été plantés au niveau du rond point Charles de Gaulle.</p>		
<p>Le parc de la Mairie Situé derrière la Mairie, cet espace vert est un lieu de détente apprécié par les habitants du quartier de la Grille. Il permet notamment une liaison piétonne entre le parking de la Mairie et la crèche halte garderie municipale.</p>		

Le quartier des Terres Fleuries a été conçu sur une trame verte très marquante qui assure des liaisons continues.

Les autres espaces verts

<p><i>Les anciens vergers</i></p> <p>D’anciens vergers (pommiers, poiriers, cerisiers…) aujourd’hui en friches constituent un témoignage du passé agricole de la commune</p>		
<p><i>Les alignements et aménagements fleuris</i></p> <p>La commune a obtenu une fleur au trophée des villes et villages fleuris de 2007, grâce à ses nombreux aménagements fleuris disposés sur les espaces publics communaux L’avenue Pasteur, l’avenue Guillemote, l’avenue des Pendants d’Ennemont ou la rue du Clos Baron bénéficient d’alignements d’arbres qui renforcent l’image verte de la ville de Fourqueux.</p>		
<p><i>Les arbres remarquables</i></p> <p>Certains arbres centenaires sont remarquables. On peut citer notamment les deux cèdres situés carrefour de la Croix Rouge et Porte de Fourqueux.</p>		
<p><i>Les espaces verts privés</i></p> <p>Les espaces extérieurs des résidences et les jardins privés contribuent à renforcer la présence végétale dans la ville. Au sein des quartiers pavillonnaires, les jardins attenants aux maisons, souvent de taille conséquente, participent largement à l’image verte de la ville. Les résidences, comme celle du Clos Baron, sont structurées par des espaces verts bien entretenus et des cheminements piétonniers constituant des lieux de détente au sein des quartiers.</p>		

Une structure paysagère diversifiée :

- **des espaces verts de proximité de qualité**
- **les espaces arborés des résidences**
- **les jardins potagers ou d’agrément des pavillons**
- **les aménagements paysagers et les plantations des espaces publics**
- **d’anciens vergers qui rappellent l’identité rurale et agricole de la commune**
- **2 espaces naturels majeurs : la Forêt de Marly et le Golf de Fourqueux.**

3. Les espaces protégés

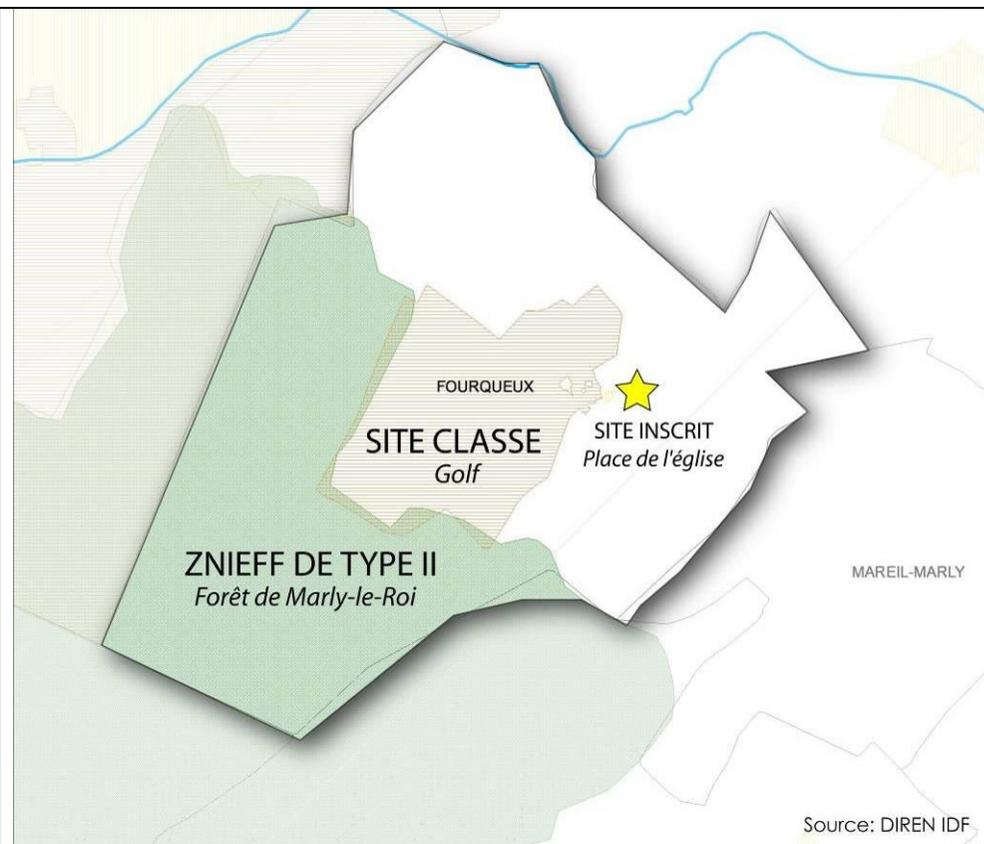
Plus de la moitié du territoire communal est concernée par la présence d'espaces protégés.

- Il s'agit de la Forêt de Marly-le-Roi, ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique) de type 2, qui implique de grands ensembles naturels riches et peu modifiés, offrant des potentialités biologiques importantes.

La forêt domaniale de Marly et les boisements contigus, sont constitués principalement de chênaies hêtraies et de hêtraies chênaies acidiphiles en contexte frais (présence de mares, de vallons humides...). Leur intérêt écologique est lié à la présence de milieux intra forestiers (prairies à Molinie, landes humides, mares...), ou aux boisements frais abritant une quarantaine d'essences dont 10 espèces végétales remarquables et 6 sont protégées. Cette diversité est un atout écologique et contribue à l'attrait des paysages de la commune.

Des mesures de protection concernant les espaces naturels aujourd'hui applicables sur le territoire communal :

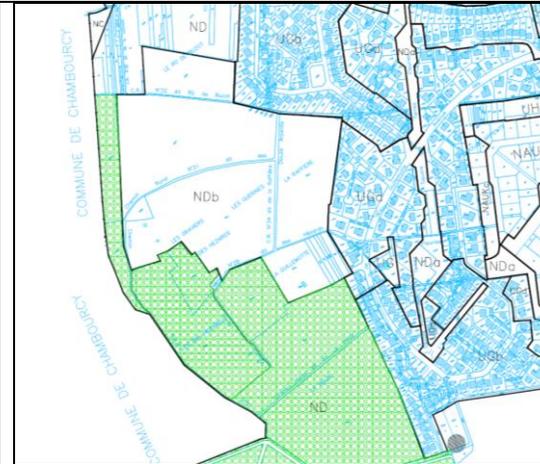
- Le golf qui est un site classé. Cet espace vallonné de grande qualité paysagère a beaucoup souffert de la tempête de 1999 (800 arbres arrachés), une campagne de replantations a été engagée depuis par les propriétaires.
- La place de l'église Sainte-Croix, plantée de onze marronniers, a été inscrite le 11 septembre 1957, pour empêcher le conseil municipal de l'époque de couper les arbres afin de laisser plus de place aux forains. Le caractère très village traditionnel de la place a ainsi pu être conservé.
- Les zones formées par les massifs forestiers de Marly et de Saint Germain et la Plaine de la Jonction (site classé par le décret du 21 décembre 1938) qui est située aux franges du territoire communal, constituent un corridor écologique. Ce corridor a été repéré dans le schéma départemental des espaces naturels des Yvelines. Il s'agit d'un axe de déplacement des grands mammifères et secondairement de la petite faune (carnivores et amphibiens). Pour les grands mammifères, les deux espèces principalement concernées sont le chevreuil et le sanglier.
- Le site classé Espace Boisé avoisinant le ru de Buzot (décret du 4 juillet 1983) situé en limite communale de Chambourcy.



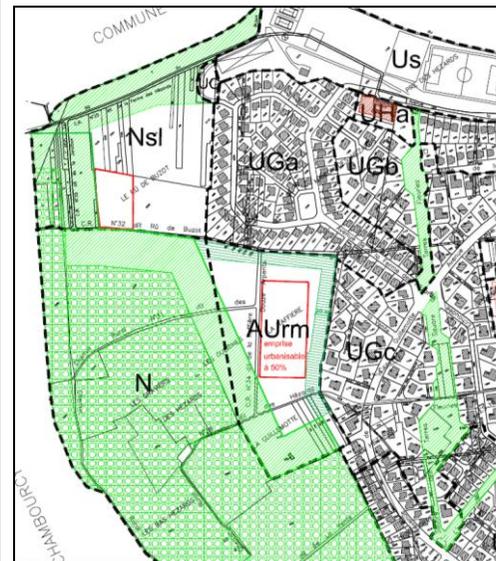
- **2/3 du territoire communal sont des espaces naturels protégés (la forêt de Marly et le golf)**
- **La plaine de la Jonction, un corridor écologique aux portes de Fourqueux**

Les Espaces Boisés Classés (EBC) et l'impact de l'urbanisation sur les milieux naturels

Dans le POS, une partie importante du territoire communal est répertorié en EBC. Ces espaces protégés seront pris en compte dans le PLU. Ainsi, par exemple, les Espaces Boisés Classés (EBC) affectés par le projet des Terres de l'Hôpital seront totalement compensés par la création de nouveaux EBC en continuité des EBC de la forêt de Marly afin que la continuité écologique soit respectée entre la forêt de Marly et celle de Saint-Germain-en-Laye via la plaine de la Jonction. De même, les secteurs actuellement urbanisés en frange du massif forestier de Marly (elle-même classée en ZNIEFF de type 2) sont en aval hydrologique en ce qui concerne les écoulements des eaux pluviales : la topographie faisant écouler les eaux vers le nord, en direction du ru de Buzot situé dans le talweg. La pression sur la ZNIEFF est faible dans la mesure où les quartiers des Terres Fleuries (nord-ouest de la commune) et le quartier du Moulin à Vent (sud-est de la partie urbanisée de Fourqueux) sont des quartiers d'habitat individuel aux vastes parcelles (notamment dans le quartier du Moulin à Vent) paysagées et végétalisées. Même si certaines de ces parcelles viennent en appui de la forêt, elles sont une véritable continuité verte de la forêt et non une rupture. Cette perméabilité relative permet des échanges entre la forêt et les parcelles privées plus ou moins boisées en fonction de la période de réalisation de ces quartiers (années 1980 pour Le Moulin à Vent ; années 1990 pour les Terres Fleuries). Le règlement de ces zones est également propice à réduire les pressions sur le milieu naturel environnant puisqu'il permet de conserver des arrières de parcelles vertes en continuité de la forêt.



Les EBC avoisinant le ru de Buzot et la Plaine de la Jonction en limite communale de Chambourcy sur le plan de zonage du POS approuvé le 25.09.2000



Légende	
---	Limite de zone
Equipements et aménagements à réaliser	
	Emplacement réservé
	Secteurs de mixité sociale au titre de l'article L.123-1-10° du code de l'urbanisme 50% en locatif social et 50% en accession
Patrimoine et espaces verts	
	Constructions ou ensembles de constructions à protéger ou à mettre en valeur au titre de l'article L.123-1-7° du code de l'urbanisme
	Éléments de paysage (cônes de vues) à protéger au titre de l'article L.123-1-7° du code de l'urbanisme
	Éléments de patrimoine (murs de clôture) à protéger au titre de l'article L.123-1-7° du code de l'urbanisme
	Espace paysager remarquable à préserver au titre de l'article L.123-1-7° du code de l'urbanisme
	Espace paysager de fond de parcelle à protéger au titre de l'article L.123-1-7° du code de l'urbanisme
	Marges paysagères inconstructibles au titre de l'article L.123-1-7° du code de l'urbanisme
	Espace boisé classé à conserver ou à créer
	Limite des 50 mètres depuis la lisière des massifs de plus de 100 hectares, hors des zones urbaines constituées
	Principe de liaison pléiennne à conserver ou à créer

Le projet de PLU prévoit, pour l'implantation du projet des Terres de l'Hôpital, la règle de compensation (« le un pour un ») ainsi que la création d'espaces paysagers remarquables au titre de l'article L.123-1-7° du code de l'urbanisme

La trame verte et les corridors biologiques

Au-delà des espaces paysagers et des espaces verts communaux, la forêt de Port-Marly est à elle seule le reflet de la trame verte à l'échelle intercommunale. A la différence de certains points spécifiques qui concentrent la biodiversité, la forêt est répertoriée comme une zone tampon entre des espaces très sensibles. Cette zone tampon joue un rôle primordial dans la mesure où elle permet le déplacement d'espèces et le mélange des génomes au sein de grands espaces de « libre circulation ».

Des continuités écologiques ont également été répertoriées au sein même du massif domanial. D'intérêt régional, elles sont le lien naturel entre les communes.

A l'extrémité nord-ouest de la commune, le long du rue de Buzot se trouve un petit site particulier à l'échelle de la commune identifié comme un réservoir de biodiversité par l'IAU alors même qu'il n'est pas classé en espace protégé. Il s'agit de la prairie des Hézard. Ce lieu est à l'interface entre milieu humide et coteaux, dessinant ainsi un habitat propice au développement de la biodiversité. Le lieu est constitué d'une prairie herbacée planté de quelques arbres diversifiés. Des broussailles le long du ru de Buzot séparent nettement les deux milieux.



Biodiversité et corridors écologiques à Fourqueux et les communes environnantes



Photo panoramique de la Prairie des Hézard, le long du ru de Buzot

LA FAUNE ET LA FLORE

La commune de Fourqueux abrite une faune et une flore communes dans la région.

Les nombreux espaces naturels (forêt, golf) permettent aux passereaux, aux pies, aux merles, aux moineaux, aux hirondelles et aux rouges-gorges de trouver leur nourriture.

On trouve également des abeilles, papillons, lapins et autres rongeurs, ainsi que de nombreuses espèces d'oiseaux : chardonnerets, mésanges bleues et charbonnières, étourneaux et grives.

La forêt de Marly est classée en ZNIEFF de type 2. Les forêts privées d'Île-de-France renferment une quarantaine d'essences différentes. Cette diversité est un atout économique et écologique, et contribue à l'attrait des paysages. La plupart des essences feuillues se rencontrent dans la forêt de Marly, dont elle est essentiellement composée (environ 90 % en surface et en volume). Parmi elles prédomine largement le chêne sessile, le chêne pédonculé et le châtaignier occupant la seconde place, suivi du frêne. Les autres essences feuillues (peuplier, robinier faux-accacia, bouleau, saule, aulne glutineux, chêne pubescent) totalisent chacune moins de 5 %. Les résineux (environ 10 % de la surface forestière) sont représentés par le pin sylvestre en majorité, qui supporte les sols pauvres, et le pin laricio qui affectionne les sols plus fertiles.

Certaines essences ont fait la réputation de la forêt de Marly. Le chêne, dont la hauteur peut dépasser 40 m et qui atteint sa maturité à 180ans ; le hêtre, au tronc cylindrique, lisse et brillant, peut atteindre les mêmes dimensions. Mais, au-delà de 120 ans, les exploitants ne l'utilisent guère. Il peut parfois se développer à l'ombre des chênes.

Le charme fait aussi figure de patriarche. Robuste et résistant, il ressemble au hêtre dont il a la longévité, mais il est plus petit en taille et son tronc est strié de cannelures. Le châtaignier, qui pousse en terrain siliceux, atteint des dimensions imposantes, mais ne résiste pas à l'épreuve du temps. Bien qu'il soit capable de vivre plusieurs siècles, on le coupe en général assez jeune, car les vieux sujets deviennent creux et souffrent de maladies. La forêt de Marly abrite l'un des plus gros spécimens de France : 10 m de circonférence...

Enfin, le bouleau se plaît dans les fonds sablonneux et humides. On le reconnaît à son écorce blanche et à son tronc mince, qui peut atteindre 25 m de hauteur.

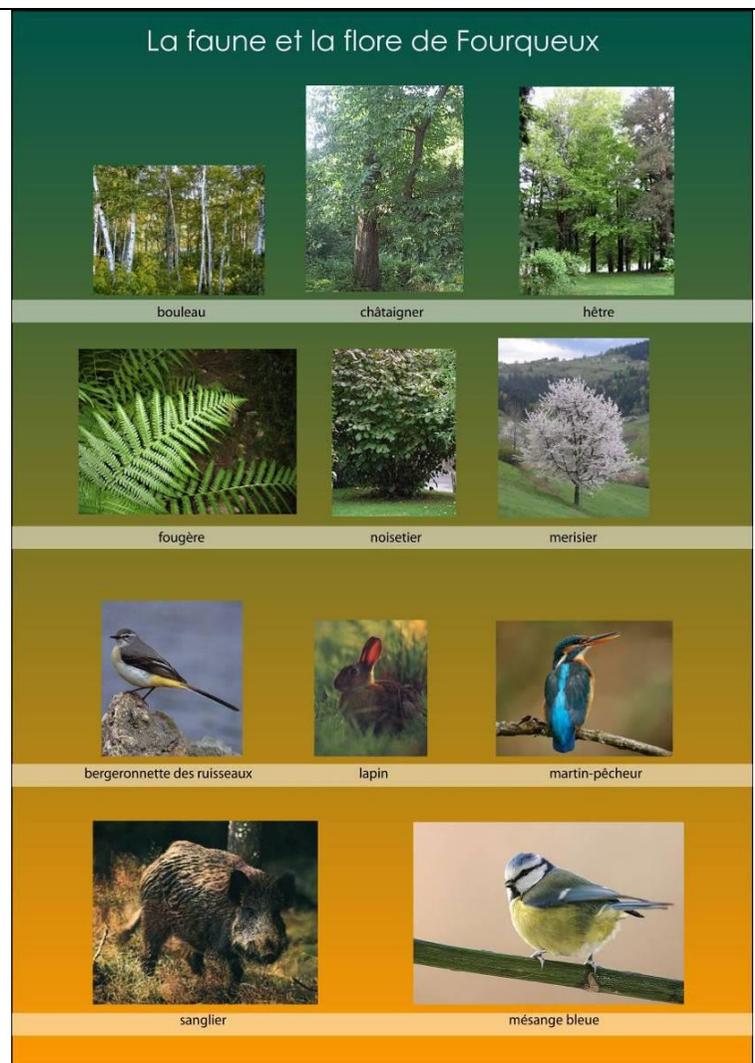
Des dizaines d'autres essences feuillues côtoient ces arbres, notamment le frêne, l'érable, le merisier, le tilleul et le tremble.

Le conifère le plus courant est le pin sylvestre. Il est très apprécié pour les opérations de reboisement, surtout en terrain sablonneux.

La présence d'un ru traversant la commune du Sud au Nord permet la présence d'une faune spécifique aux milieux humides : martin pêcheur, bergeronnette des ruisseaux, bergeronnette grise, mésange nonnette, mésange bleue, mésange charbonnière. Des lézards et des chauves souris sont également présents. Par ailleurs, la forêt est un bon abri pour les chevreuils et les sangliers, qui s'aventurent parfois en milieu urbain.

Les essences des plantations et arbustes implantées sur le territoire sont principalement des arbres fruitiers (pommier, poirier, cerisier).

Enfin, on retrouve dans les endroits ombragés proches de la Forêt de Marly, une espèce de fougère, historiquement caractéristique de la flore communale, puisque le nom de Fourqueux vient étymologiquement du mot « Fulcosa » dit « Fougère ».



LES RISQUES ET LES NUISANCES

1. Les nuisances phoniques

Fourqueux ne supporte pas de fortes nuisances phoniques sur son territoire. Les seules voies classées sont la RD 98 (catégorie 3) et la voie de chemin de fer (catégorie 4).

Cette voie supporte un trafic ferroviaire voyageur de 6 heures à 22 heures, 7 jours sur 7, avec le passage d'un train tous les quart d'heure dans chaque sens, en heures de pointe

Ce classement institue une servitude de protection acoustique de 100 m de part et d'autre de la voie pour une catégorie 3 et de 30 mètres pour une catégorie 4 de part et d'autre de la voie. Lors de tout dépôt de permis de construire, le pétitionnaire ou le promoteur devra prendre en compte cette donnée.

La RD 98 bénéficie en outre d'un mur antibruit sur sa partie Nord, qui permet une protection phonique efficace des quartiers résidentiels situés à proximité de la voie.



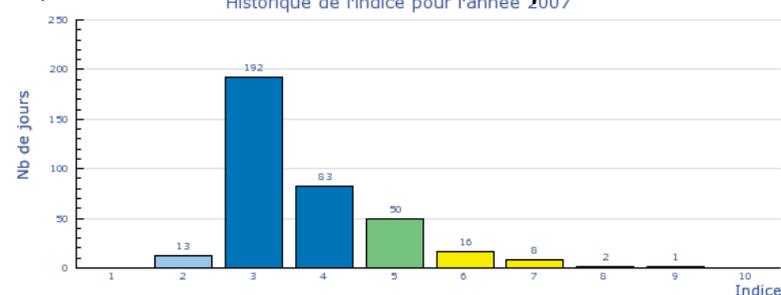
2. La qualité de l'air et la pollution atmosphérique

L'Etat assure avec le concours des collectivités territoriales, la surveillance de la qualité de l'air et de ses effets sur la santé et l'environnement. En Île-de-France, c'est l'association « Airparif » qui a en charge le suivi de la qualité de l'air. Elle dispose de 46 stations automatiques réparties sur un rayon de 100 km autour de Paris, et qui mesurent en continu pendant toute l'année les différentes concentrations de polluants.

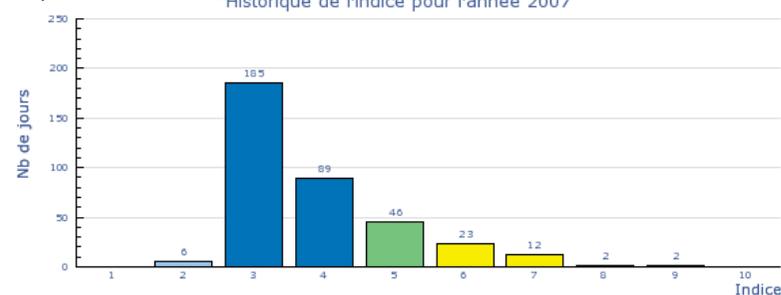
Indice	Nombre de jours	% du nombre de jours
10 très mauvais	0	0%
9 mauvais	2	0.55%
8 mauvais	2	0.55%
7 médiocre	12	3.29%
6 médiocre	23	6.3%
5 moyen	46	12.6%
4 bon	89	24.38%
3 bon	185	50.68%
2 très bon	6	1.64%
1 très bon	0	0%

La qualité de l'air est bonne à Fourqueux puisqu'elle est supérieure à l'indice ATMO moyen pendant 270 jours par an. Seuls 4 jours par an se caractérisent par une mauvaise qualité de l'air et 35 par une qualité médiocre.

Qualité de l'air en 2007 sur la commune de Fourqueux



Qualité de l'air en 2007 dans les Yvelines



3. Les risques naturels et technologiques

Aucune unité industrielle située sur le territoire communal n’est susceptible de créer des risques ou des nuisances technologiques.

Les sites et sols pollués

La base de données BASIAS Inventaire historique des sites industriels et activités de service recense 2 activités étant potentiellement polluante. 1 d’entre-elle n’est plus en activité.

Basias
Inventaire historique de sites industriels et activités de service

Tableau de résultat [Aide pour l'export](#) [Exporter la liste](#) [Exporter un tableau](#) [Exporter les fiches](#)

Rappel des paramètres :
Commune : **FOURQUEUX**

Nombre de sites : 2 (1 page)

Identifiant	Raison(s) sociale(s) de(s) l'entreprise(s) connue(s)	Nom(s) usuel(s) (ancien format)	Adresse	Dernière adresse	Commune principale	1		Etat d'occupation du site	Etat de connaissance	X Lambert II étendu (m)	Y Lambert II étendu (m)	X adresse	Y adresse	Précision adresse
						Code activité	Code							
IDF7800666	WESTERN PRODUCT (SOCIETE)		CR 22	Chemin Rural 22	FOURQUEUX (78251)	c25.1		Activité terminée	Inventorié					
IDF7800665	GRILLE (SOCIETE PRESSING DE LA)		Grille (place de la)	Place Grille de la	FOURQUEUX (78251)	s96.01		En activité	Inventorié	580063	2431859	579929	2432435	rue

Le risque éventuel d’inondation

Le seul risque naturel de la commune est celui de crue du ru de Buzot. Selon l’arrêté préfectoral n° 96458 la délivrance d’un permis de construire ou de lotir dans la zone inondable ne pourra avoir lieu qu’après examen d’une étude géologique par le service chargé de la police des eaux, pour déterminer avec précision la nature du terrain.

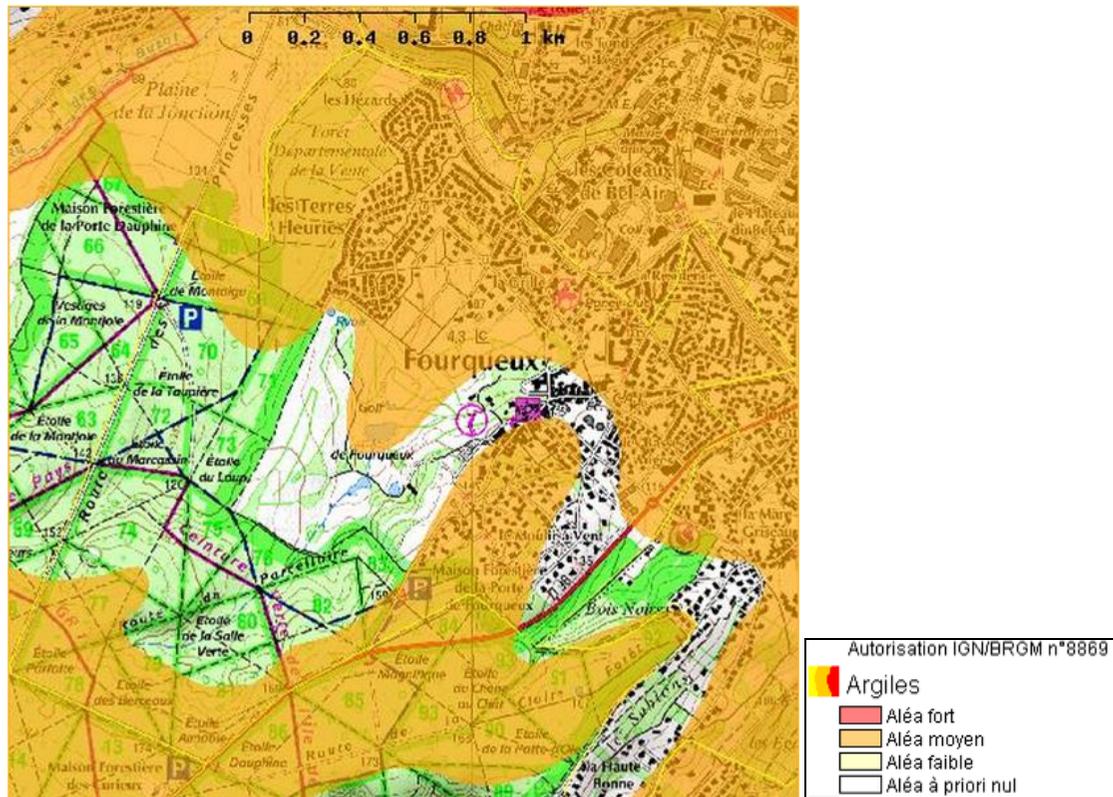
Le risque de retrait et gonflement des argiles

Le territoire communal est, compte tenu de la nature des sols qui le compose, susceptible d’être soumis à des risques provoqués par des phénomènes de mouvement de terrain par retrait et gonflement des argiles résultant de la sécheresse (phénomène de dessiccation) ou d’une forte augmentation de teneur en eau au cours du retour à une pluviométrie normale (ré-imbibition rapide). Les formations géologiques d’argiles composent une partie de la géologie.

L’aléa étant moyen, le risque n’est pas très élevé. Notons par exemple qu’aucun arrêté de catastrophe naturel liée au retrait et gonflement des argiles n’a été pris sur la commune.

Néanmoins, l’attention des habitants des zones d’aléa moyen est attirée sur les risques que peuvent engendrer ces couches argileuses sur les fondations et la fissuration des constructions. Pour les éventuelles futures constructions, il appartient donc, dans les zones où sont répertoriées ces couches argileuses, d’apporter un soin particulier à l’étude du sol local, à la conception des assises et des appuis des constructions et à leur mise en œuvre dans les règles de l’art.

Notons que bien qu’une partie de l’urbanisation de Fourqueux soit affectée d’un aléa moyen (en orange sur la carte), le centre historique du village présente un aléa faible (en blanc sur la carte).



LA GESTION DES DECHETS ET LES RESSOURCES EN EAU

1. Le traitement des déchets

Depuis le 25 mars 2002, Fourqueux a mis en place une collecte sélective des déchets. Cette démarche rejoint les dispositions de la loi de juillet 1992 qui légifère en matière de recyclage des déchets. Les déchets sont répartis en quatre typologies : les bouteilles et flacon en plastique ou métalliques, le verre, le papier et les autres déchets.

De plus, de mi-mars à mi-novembre, la commune assure la collecte des déchets verts des particuliers.

En plus de la collecte sélective, trois conteneurs sont installés sur le parking de la place Victor Hugo (place du marché), pour le verre, le papier et pour les vêtements.

La commune est associée à la gestion de la déchetterie de Saint-Germain-en-Laye (rue Bastiat), qui permet la réception des gravats, des batteries de voitures, des huiles de vidange, des piles, des aérosols, ainsi que de certains encombrants pour les habitants de Fourqueux.

Les déchets ne faisant pas l'objet d'un tri spécifique sont incinérés à l'usine de traitement AZALYS de Carrières-sous-Poissy. Il est capable de traiter par incinération 115.000 tonnes/an de déchets ménagers et assimilés.

Quelques chiffres :

- Déchets valorisés sur AZALYS : 114 300 tonnes
- Production d'électricité : 70 000MWh, soit l'équivalent d'une ville de 92 900 habitants éclairée
- Production de mâchefers : 23 000 tonnes, valorisées à 100% en technique routière
- 8 788 tonnes de CO2 évitées, 34 000 barils de pétrole économisés par la valorisation

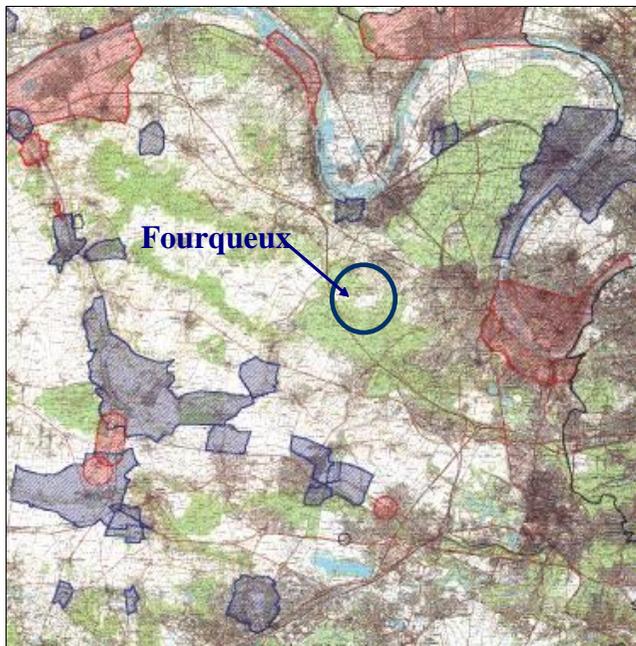
Les emballages recyclables, le verre et les encombrants des communes du SIDRU sont traités au centre CYRENE. Il s'agit d'un centre dit « intégré » ou « multi-filière », dans lequel chaque catégorie de déchet entrant fait l'objet d'un traitement spécifique. Le site est constitué de plusieurs installations :

- le centre de compostage des ordures ménagères et des déchets verts,
- le centre de tri des déchets recyclables,
- la plateforme de regroupement du verre,
- la plateforme de regroupement et de tri des encombrants,
- la plateforme de montage et de stockage des bacs de collecte,
- les installations de traitement des rejets.

Centre de traitement des déchets AZALYS à Carrières-sous-Poissy



Source : site internet de Carrières-sous-Poissy



2. L'eau potable

Sur la commune de Fourqueux, Le Centre Régional des Yvelines Lyonnaise des Eaux France, est délégataire du service public de production, traitement et distribution de l'eau potable. Le maire de Fourqueux est la personne responsable de la production et de la distribution d'eau potable.

L'eau distribuée à Fourqueux est d'origine souterraine et provient de l'usine de Flins-Aubergenville, où elle subit un traitement complexe. Le champ captant de Flins-Aubergenville est soumis à une réalimentation artificielle. Un complément d'eau peut être acheté en secours par Lyonnaise des Eaux France à la SEVESC.

Aucun périmètre de captage des eaux potable n'est présent sur la commune. La carte ci-contre localise les captages d'alimentation en eau potable présents sur les alentours de Fourqueux ainsi que leur périmètre de protection éloignée.

La qualité de l'eau potable

L'eau potable d'origine souterraine est contrôlée par les services de la DDASS plusieurs fois dans l'année (58 échantillons prélevés en production et 9 échantillons en distribution). L'eau potable est conforme aux valeurs limites réglementaires fixés pour les paramètres bactériologiques et physico-chimiques analysés.

- très bonne qualité bactériologique (tous les prélèvements sont conformes, présentant une absence de bactéries pathogènes)
- teneur en nitrates élevée (moyenne annuelle de 26 mg/l et maximum analysé 30mg/l, le maximum réglementaire

étant de 50 mg/l)

- peu fluorée (moyenne annuelle de 0,25 mg/l, le maximum réglementaire étant de 1,5 mg/l)
- conforme à la limite de qualité pour les pesticides analysés (aucun dépassement de la limite de qualité observée, moyenne inférieure au seuil de détection maximum de 0,06 µg/l)
- eau très calcaire (dureté moyenne annuelle entre 35°F et 37°F sur la commune).

Les réseaux de desserte des nouvelles zones aménagées ont été suffisamment dimensionnés pour faire face à tous les besoins prévisibles.

De manière générale, les équipements existants sur Fourqueux sont suffisants pour l'alimentation en eau de la commune et peuvent absorber les besoins engendrés par de nouveaux logements.

La consommation en eau potable

Tableau n° 1 : Détail des volumes distribués et consommés de la commune de Fourqueux (2002)

Paramètres	Année 2002
Nombre de clients (dont clients municipaux)	1 135 (11)
Nombre d’habitants	4 253
Volumes importés (m ³)	325 510
Volumes exportés (m ³)	0
Volumes distribués (m ³)	325 510
VOLUMES CONSOMMES (m³)	276 925

Source : Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité des Services (exercice 2002)

Avec une consommation supérieure à 10 000 m³/an, l’entretien du golf de Fourqueux est de loin le plus important consommateur d’eau sur la commune.

Mis à part ce client, la moyenne annuelle des volumes distribués par ménage est de 239 m³ (271 000 m³ distribués à des fins domestiques en 2002), soit une consommation annuelle par habitant de 63,7 m³ (175 litres / hab / an). ce qui est en deçà des moyennes régionales.

3. L'assainissement

La commune de Fourqueux dépend, pour son système d'assainissement, du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région de Saint-Germain-en-Laye (SIARSGL), qui comprend 9 communes et plus de 85 000 habitants.

La ville est équipée dans sa totalité d'un réseau d'assainissement, ce qui veut dire qu'en théorie, l'ensemble des habitations communales doit y être raccordé.

La grande majorité des effluents rejetés par Fourqueux converge en direction de la ville de St Germain-en-Laye au niveau de la rue St Léger et de l'Avenue de Bouvet.

La commune de Fourqueux est propriétaire des réseaux d'assainissement et effectue en Régie Directe l'exploitation des réseaux d'eaux usées, c'est-à-dire la gestion des abonnés, l'entretien des équipements et le renouvellement contractuel.

Sur l'ensemble de la commune, la collecte des effluents est effectuée par un réseau d'assainissement qui est en majorité unitaire et exclusivement gravitaire. En effet, le réseau ne possède aucun poste de relèvement / refoulement.

Une étude complète du réseau d'assainissement a été réalisée en 2003. Cette étude fait état d'aucun problème majeur d'écoulement sur le réseau d'assainissement communal, si ce n'est quelques dysfonctionnements accidentels liés à la formation de bouchons, ou bien d'inondations au points bas de la commune lors des orages violents de fin d'été.

Le réseau de collecte, communal et intercommunal, s'étend sur environ 24 800 ml et réparti de la façon suivante :

réseau unitaire : 10 280 ml (41 %),
réseau séparatif Eaux Pluviales : 7 840 ml (32 %),
réseau séparatif Eaux Usées : 6 680 ml (27 %).

Les secteurs en réseaux unitaires correspondent à toute la zone située à l'Est et au Nord du Golf de Fourqueux. Les secteurs en réseaux séparatifs sont présents sur toute la zone Nord Ouest de Fourqueux et également le secteur des Basses Auges. Les diamètres suivants sont rencontrés :

- réseaux d'Eaux Usées : diamètre Ø 150 mm et Ø 200 mm,
- réseaux d'Eaux pluviales : diamètre Ø 300 mm à Ø 1 000 mm,
- réseaux Unitaires Communaux : diamètre Ø 200 mm à Ø 600 mm,

Le réseau communal est raccordé aux collecteurs unitaires du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région de St Germain-en-Laye. La commune est desservie par les collecteurs unitaires intercommunaux au niveau du boulevard Berlioz (Ø 600 mm à T 130), de la rue du Clos Baron (Ø 400 mm et Ø 600 mm) et de la rue du Maréchal Foch (Ø 600 mm), ainsi que les antennes intercommunales de l'avenue Pasteur (Ø 400 mm et Ø 600 mm) et de la rue du Quatre Septembre (T 130). Ces collecteurs rejoignent le collecteur unitaire syndical longeant la vallée du ru du Buzot.

Les eaux usées sont traitées dans la station d'épuration d'Achères, la deuxième plus grande au monde après celle de Chicago, elle traite les eaux usées de 5 millions de franciliens. Un débat public est actuellement en cours afin de mettre aux normes européennes cette station. La question se pose sur la nécessité de poursuivre le traitement des eaux usées d'une grande partie de l'agglomération parisienne sur un seul site, ou l'ouverture éventuelle de nouvelles stations d'épurations sur plusieurs sites.

En ce qui concerne l’assainissement des eaux pluviales, la commune poursuit sa politique environnementale en matière de rejets des eaux pluviales dans le milieu naturel :

- Respect des prescriptions du SDAGE en matière de rejets avec l’objectif zéro rejet pour toutes les nouvelles constructions avec infiltrations des eaux pluviales à la parcelle, bien que la majeure partie de la commune (partie sud et est) est caractérisée par un sol peu apte à l’infiltration. Les valeurs de perméabilité oscillant entre 15 et 28 mm/h, l’infiltration des eaux pluviales après déconnexion des gouttières est néanmoins envisageable sous réserve d’une étude parcellaire (pente du terrain, surface disponible, occupation de la parcelle ...) Des systèmes de noues ou de puisards peuvent venir en complément.

- Traitement perméable des espaces publics à l’image du parking réalisé en calcaire naturel permettant une infiltration maximale (places de stationnement, allée du rue de Buzot)

- Installation d’un déshuileur dessableur pour le traitement des eaux de ruissellement des voies (rue de la Raffière)

Modélisation de scénario sur le réseau

L’étude s’est soldée par une modélisation de précipitations abondantes sur le réseau actuel :

Notons qu’étant donné que les mises en charge du réseau mises en exergue lors des différentes simulations ne sont pas à l’origine de débordement, il n’est pas nécessaire de réaliser des travaux afin d’y pallier.

Cependant, il faut rester vigilant et avoir conscience que dans le cas d’une urbanisation plus importante de la zone d’étude concernée par ce modèle, le risque de débordement n’est pas nul même s’il est faible. Aussi, des travaux sont préconisés par l’étude, ils consistent en une déconnexion des eaux pluviales du réseau unitaire, pour chaque habitation, notamment en mettant en place un système d’infiltration des eaux pluviales au niveau de chaque parcelle. Afin que cette solution soit réellement efficace, il faudra tout d’abord s’assurer que chaque parcelle est apte à recueillir les eaux pluviales (étude de l’aptitude des sols à l’infiltration) et vérifier ensuite que les habitations concernées, ont effectivement déconnectées leurs eaux pluviales du réseau unitaire.

L’étude du réseau d’assainissement conclut qu’en déchargeant les eaux pluviales du réseau unitaire par des systèmes d’infiltration à la parcelle, la capacité du réseau d’assainissement serait tout à fait adaptée à recevoir une urbanisation plus importante à Fourqueux.

CONCLUSION - ENSEIGNEMENTS DU DIAGNOSTIC

1. Les enjeux pour les années futures :

- Protéger les paysages, l’environnement, le cadre et la qualité de vie dans les quartiers
- Augmenter l’offre en logement en particulier en direction des jeunes actifs et des personnes âgées qui souhaitent rester à Fourqueux dans un logement adapté à leurs besoins
- Développer les circulations douces
- Améliorer l’attractivité des commerces et services et développer l’animation dans le village
- Améliorer les modes de déplacements vers les gares
- Poursuivre le développement économique à la mesure et à l’échelle de la commune.
- Agir en faveur de l’environnement notamment par une réduction des émissions de carbone et un traitement écologique des eaux pluviales
- Définir des orientations pour les secteurs mutables (secteurs de projets) qui puissent répondre aux orientations et aux besoins identifiés dans le cadre du diagnostic avec le souci de répondre à un objectif de satisfaction de l’intérêt général.

2. Les sites de projets et les orientations proposées

- Créer un éco quartier au coeur du village, reliant le village ancien et le nouveau, avec des logements diversifiés, des services, des espaces publics, quartier conçu avec un objectif de qualité en termes d’urbanisme, d’architectures et d’applications concrètes des principes du développement durable
- Aménager sur le site « des terres de l’hôpital » un espace naturel mieux intégré dans la ville et mieux approprié par les habitants de Fourqueux, pouvant accueillir de manière maîtrisée et organisée un certain nombre de fonctions d’intérêt public dans les domaines des loisirs, du sport, ou pouvant répondre à des besoins d’ordres sociaux ou sanitaires (cimetière, CAT...)
- Aménager une petite zone d’accueil d’activités économiques intégrer dans l’environnement et le paysage en tirant parti de l’effet vitrines de l’entrée de ville.